



3 août 2018

Actualisation du document de référence 2018

Rapport financier semestriel juin 2018

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité

Document de référence 2017 déposé le 18/04/2018 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.18-0344.

Première actualisation du document de référence 2017 déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 03/08/2018 sous le numéro D.18-0344-A01.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - Société anonyme au capital de 608 439 888 € - 6 avenue de Provence 75009 Paris
Swift CMCIFRPP – tél 01 45 96 96 96 – www.cic.fr - RCS Paris 542 016 381 – N° ORIAS 07 025 723 (www.orias.fr)
Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance



La présente actualisation du document de référence 2017 a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 3 août 2018, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

- 1. Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2018**
- 2. Comptes consolidés condensés**
- 3. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**
- 4. Présentation du CIC**
 - 4.1. Métiers**
 - 4.2. Capital**
- 5. Gouvernement d'entreprise – Rapport sur le gouvernement d'entreprise**
 - 5.1. Composition des organes de direction au 30 juin 2018**
 - 5.2. Conditions de préparation et d'organisation du Conseil**
 - 5.2.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil**
 - 5.3. Mandat et fonctions exercées par les mandataires sociaux au 30 juin 2018**
- 6. Eléments juridiques - Actionnaires**
 - 6.1. Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 4 mai 2018**
- 7. Eléments juridiques – Renseignements divers**
 - 7.1. Procédures judiciaires ou d'arbitrage**
- 8. Documents accessibles au public**
- 9. Responsable de l'actualisation du document de référence et du rapport financier semestriel - Attestation**
- 10. Responsables du contrôle des comptes**
- 11. Table de concordance**

1. Rapport semestriel d'activité juin 2018

PREMIER SEMESTRE 2018

Un horizon qui s'obscurcit

De nombreux signes de fragilité ont fait leur apparition dès le début du semestre. Après une crainte d'une remontée brutale du prix de l'argent par les banques centrales suite à la remontée de l'inflation (notamment américaine), l'installation d'une rhétorique protectionniste entre les Etats-Unis et le reste du monde a alimenté les inquiétudes quant à la dynamique de la croissance économique mondiale. Ces éléments ont alimenté la volatilité sur les marchés financiers et entretenu l'aversion pour le risque, limitant fortement la progression des taux souverains majeurs tout en pesant sur la plupart des indices actions.

En zone euro, la stabilisation de la croissance économique s'est confirmée, les statistiques économiques offrant ainsi peu de bonnes surprises face à des attentes restées élevées. En parallèle, le risque politique a effectué un retour marqué suite à l'arrivée au pouvoir, en Italie, d'une coalition de deux partis considérés comme eurosceptiques (M5S et la Ligue). Ces derniers sont cependant parvenus par la suite à rassurer en indiquant souhaiter le maintien de l'Italie au sein de la zone euro tout en respectant les règles budgétaires européennes. Les signaux positifs venus d'Espagne ou de Grèce ont été en partie éclipsés par les inquiétudes sur la solidité du gouvernement allemand. La nette dépréciation de l'euro face aux principales devises depuis le début de l'année est d'ailleurs en partie le reflet du regain de risque politique en Europe, bien qu'elle intègre également le report dans le temps des anticipations de relèvement des taux directeurs de la BCE. L'institution a indiqué qu'elle réduirait son support à l'économie en arrêtant d'acheter des actifs d'ici la fin de l'année et qu'elle considérerait qu'il y aurait suffisamment de croissance et d'inflation pour remonter ses taux directeurs après l'été 2019.

En France, la croissance est restée élevée, même si elle est revenue sur un niveau plus normatif (+2,2% au T1-2018 en rythme annuel, vs +2,8% au T4-2017). Du côté des moteurs internes de croissance, la perte de vitesse de l'investissement des entreprises a constitué le principal élément pénalisant au 1er trimestre. Dans la première partie de l'année, l'activité a également pâti d'un baril de pétrole plus onéreux qui est venu grever le pouvoir d'achat des ménages, et ce, malgré la première vague de baisse des cotisations salariales du 1er janvier 2018. Des éléments temporaires sont également venus limiter la croissance en France, notamment un hiver plus rude ou encore les mouvements sociaux dans les transports.

Pour autant, le rythme de réforme se maintient : celle de la SNCF est désormais actée, celles concernant la formation et l'assurance chômage sont en cours d'adoption, tandis que la réforme des retraites se prépare.

Au Royaume-Uni, les négociations sur le Brexit continuent de patiner. Si un accord en vue d'une période de transition jusqu'à fin 2020 semble faire consensus, le gouvernement de T. May continue de faire face à des tensions internes, en particulier concernant la question de la frontière nord-irlandaise. La persistance de nombreuses incertitudes pénalise de plus en plus nettement l'activité outre-Manche, alors que la Banque d'Angleterre doit arbitrer entre soutien à l'économie et lutte contre l'inflation, laquelle reste sur des niveaux élevés.

Aux États-Unis, l'activité économique reste particulièrement solide, conséquence du vote de la réforme fiscale fin 2017 et de l'entente entre Républicains et Démocrates sur

le budget 2018 au début de l'année. Dans ce contexte, le taux d'inflation s'est à présent installé autour de la cible de 2% visée par la Fed, permettant à cette dernière d'acter une accélération de son resserrement monétaire, avec deux hausses de taux directeurs supplémentaires prévues cette année en plus de celles opérées en mars et en juin. Toutefois, la perspective des élections de mi-mandat en novembre prochain est venue assombrir le tableau en poussant D. Trump à hausser le ton sur la scène internationale. Cela s'est traduit par une remise en cause de l'accord conclu en 2015 avec l'Iran, ou encore par des menaces protectionnistes de plus en plus importantes et diversifiées à l'encontre de la plupart de ses partenaires commerciaux. Après de premières taxes sur l'acier et l'aluminium, Washington a placé dans son viseur le secteur automobile et les investissements étrangers dans la technologie. Ces éléments ont fini par alimenter des inquiétudes sur la croissance mondiale elle-même, pénalisant l'ensemble des actifs risqués.

En Chine, le président Xi Jinping continue de mener à bien les réformes votées lors du dernier Congrès du Parti communiste (lutte contre la pollution, assainissement du système financier et réduction de la pauvreté). Toutefois, l'escalade protectionniste avec les Etats-Unis a commencé à faire ressentir ses premiers effets sur l'activité, en particulier via les exportations. Les autorités ont néanmoins rapidement réagi en laissant anticiper un assouplissement de la politique monétaire, contribuant à faire rechuter le yuan à un point bas depuis fin 2017, soutenant ainsi la croissance économique à un niveau pour l'instant encore proche de la cible du gouvernement (objectif officiel de +6,5% en 2018).

Les pays émergents ont néanmoins de plus en plus de mal à résister aux impacts des tensions protectionnistes grandissantes. L'aversion pour le risque a amplifié les fuites de capitaux, aggravant les problématiques internes de certains pays (Argentine, Turquie, Brésil) en faisant fondre la valeur de la plupart des devises des pays émergents face au dollar. L'attrait des actifs émergents est par ailleurs moindre alors que les obligations souveraines américaines (proches de 3%) représentent une alternative d'investissement relativement attractive.

Les cours du brut sont restés orientés à la hausse, portés par une demande solide et une production en difficulté dans plusieurs pays (Venezuela, Libye, Angola), alors que la production américaine s'est révélée incapable d'accélérer de manière additionnelle en raison de contraintes logistiques. Le point d'orgue a été donné suite à la réimposition de sanctions américaines contre l'Iran, en anticipation d'une chute de la production de brut de ce pays. En indiquant une remontée significative de leur production visant à limiter le déficit d'offre, les pays de l'OPEP et la Russie ont néanmoins permis de contenir la hausse des cours du brut.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Analyse du bilan consolidé

(en millions d'euros)

	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17	juin-18 retraité	juin-17 retraité	Variation 1S18/1S17 retraitée
Prêts et créances sur la clientèle	181 833	167 584	8,5%	182 154	167 747	8,6%
Dettes envers la clientèle	150 674	144 664	4,2%	150 665	144 664	4,1%
Épargne gérée et conservée*	205 027	197 015	4,1%	205 027	197 015	4,1%

*Encours des activités opérationnelles.

Ratio crédits/dépôts	120,7%	115,8%		120,9%	116,0%
----------------------	--------	--------	--	--------	--------

Les principales évolutions du bilan consolidé sont les suivantes :

- Les dépôts bancaires s'établissent à 150,7 milliards d'euros et enregistrent une progression de 4,1 % par rapport au 30 juin 2017, portée essentiellement par les comptes courants et les comptes sur livret créditeurs dont les encours progressent respectivement de 12,5 % et 5,0 %.

- L'encours total des crédits atteint 181,8 milliards d'euros, en hausse de 8,6 % par rapport au 30 juin 2017. Les crédits d'équipement progressent de 15,3 % à 51,5 milliards d'euros et les crédits à l'habitat de 5,4 % à 75,8 milliards d'euros.

Le ratio « crédits/dépôts », rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits nets et les dépôts bancaires, s'élève à 120,7 % au 30 juin 2018 % (120,9% à périmètre constant) contre 115,8 % un an plus tôt (116,0% à périmètre constant).

L'épargne financière gérée et conservée¹ atteint 205 milliards d'euros, en hausse de 4,1% par rapport au 30 juin 2017.

Les capitaux propres s'élèvent à 14,7 milliards d'euros.

Le ratio de fonds propres CET1 au 31 mars 2018, s'élève à 13,9%, les fonds propres prudentiels CET1 estimé, (« common equity tier1 » ou fonds propres de catégorie 1 du numérateur), à 14,7 milliards d'euros. Le ratio de levier au 31 mars 2018 atteint 4,4%. Ces calculs sont sans mesures transitoires.

Au cours du semestre, les notations des agences de notation Standard & Poor's et Moody's ont été confirmées. Les notations attribuées Fitch Ratings n'ont pas évolué. Les notations du CIC sont les suivantes² :

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Court terme	A-1	P-1	F1
Long terme	A	Aa3	A+
Perspective	stable	stable	stable

¹ Encours de gestion - activités opérationnelles.

² Standard & Poor's : notes périmètre groupe Crédit Mutuel ; Moody's et Fitch : notes périmètre groupe Crédit Mutuel CM11.

Analyse du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17
Produit net bancaire	2 602	2 654	-2,0%
Frais de fonctionnement	-1 635	-1 635	0,0%
Résultat brut d'exploitation	967	1 019	-5,1%
Coût du risque	-27	-61	-55,7%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	86	78	10,3%
Résultat avant impôt	1 026	1 036	-1,0%
Impôt sur les sociétés	-247	-319	-22,6%
Résultat net d'impôt sur activités cédées	0	5	n.s.
Résultat net comptable	779	722	7,9%
Résultat net part du groupe	774	715	8,3%

Le produit net bancaire s'élève au 30 juin 2018 à 2 602 millions d'euros, en repli de 2,0 % par rapport au 1er semestre 2017. Ce recul est dû pour l'essentiel à une moindre performance des activités de marché dans un contexte de marchés difficiles comparativement à l'environnement favorable du 1er semestre 2017.

Les frais de fonctionnement à 1 635 millions d'euros sont stables par rapport au 1er semestre 2017.

Le résultat brut d'exploitation est en repli de 5,1% avec un coefficient d'exploitation qui s'établit à 62,8% contre 61,6 % au 30 juin 2017.

Le coût du risque diminue de 55,7%. Il s'établit à 27 millions d'euros contre 61 millions d'euros à la fin du 1er semestre 2017. Le coût du risque avéré baisse de 13 millions d'euros, principalement sur la banque de détail. L'application de la norme IFRS9 se traduit par une reprise de 11 millions sur le coût du risque non avéré alors qu'une dotation avait été comptabilisée pour 10 millions d'euros au 30 juin 2017 au titre des provisions collectives.

Le taux d'encours douteux sur les encours bruts diminue, passant de 3,0% au 30 juin 2017 à 2,7% au 30 juin 2018, et le taux de couverture global s'établit à 58,9% au 30 juin 2018 (contre 50,0% au 30 juin 2017).

La quote-part des résultats mis en équivalence atteint 78 millions d'euros contre 81 millions d'euros au premier semestre 2017. Par ailleurs, des gains nets sur cessions d'actifs immobilisés sont enregistrés pour 8 millions d'euros (charge de -3 millions au 30 juin 2017).

Il en ressort un résultat avant impôt de 1 026 millions d'euros contre 1 036 millions d'euros au 1er semestre 2017 (-1,0%).

Avec une baisse de 72 millions d'euros de l'impôt sur les sociétés, la progression du résultat net comptable est de +7,9 %.

NB : Le résultat net d'impôt sur activité de cession de 5 millions d'euros enregistré au 30 juin 2017 portait sur les activités de banque privée de Singapour et de Hong Kong dont la cession à Indosuez Wealth Management a été finalisée début décembre 2017.

ANALYSE PAR ACTIVITE

Description des pôles d'activité

La banque de détail regroupe d'une part, le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Ile-de-France et d'autre part, les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée en grande partie par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, mobilisation de créances, gestion collective, épargne salariale, assurance, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.

La banque de financement regroupe le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international.

Les activités de marché comprennent le métier Investissement dans les activités de taux, actions et change et le métier commercial (CM-CIC Market Solutions).

La banque privée développe un savoir-faire en matière de gestion financière et d'organisation patrimoniale, mis au service de familles d'entrepreneurs et d'investisseurs privés tant en France qu'à l'étranger.

Le capital-développement réunit les activités de prises de participations, de conseils en fusions-acquisitions et d'ingénierie financière et boursière.

La holding inclut tous les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

RESULTATS PAR ACTIVITE

Précisions méthodologiques :

- Résultats au 30 juin 2017 retraités : l'information sectorielle a été légèrement modifiée à compter du 3ème trimestre 2017 car l'activité filiales bancaires (banque de financement) a été affectée au métier « holding ». Des résultats retraités sont donc présentés pour la banque de financement et holding au 30 juin 2017.

- Les encours par métiers sont des encours de gestion.

Banque de détail

(en millions d'euros)	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17
Produit net bancaire	1 840	1 805	1,9%
Frais de fonctionnement	(1 201)	(1 208)	-0,6%
Résultat brut d'exploitation	639	597	7,0%
Coût du risque	(51)	(91)	-44,0%
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	78	79	-1,3%
Résultat avant impôt	666	585	13,8%
Impôt sur les sociétés	(210)	(200)	5,0%
Résultat net	456	385	18,4%
Résultat net part du groupe	454	382	18,8%

La bancassurance de détail réunit le réseau bancaire CIC et toutes les filiales spécialisées pour lesquelles le réseau assure en grande partie la commercialisation des

produits : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, mobilisation de créances, gestion collective, épargne salariale, assurances.

En un an, les dépôts progressent de 4,2 % à 112,7 milliards d'euros grâce à l'augmentation des comptes courants créditeurs (+ 11,2 % à 55,9 milliards d'euros), aux livrets (+ 6,9 % à 29,9 milliards) et à l'épargne logement (+ 4,8 % à 11,0 milliards d'euros).

Les encours de crédit s'accroissent de 5,7 %. Ils s'établissent à 141,9 milliards d'euros avec une croissance des crédits habitat de 5,0 %, des crédits d'investissement de 6,5 % et des crédits de fonctionnement de 9,9%.

Le produit net bancaire de la bancassurance de détail s'élève à 1 840 millions d'euros. Il augmente de 1,9 % durant le 1er semestre 2018, tiré par les commissions nettes perçues en hausse de 2,2%, et par la marge nette d'intérêt de 1,9%, les autres éléments de PNB étant pratiquement stables.

Les frais généraux s'établissent à un niveau similaire à ceux au 30 juin 2017, à 1 201 millions d'euros (-0,6 %).

Le coût du risque passe de 91 millions d'euros au 30 juin 2017 à 51 millions au 30 juin 2018 avec un coût du risque avéré en diminution de 21 millions d'euros par rapport au 30 juin 2017 et un coût du risque non avéré nul contre une dotation de 19 millions au 30 juin 2017.

Le résultat avant impôt atteint 666 millions en hausse de 13,8 %.

Le réseau bancaire

Au 30 juin 2018, le réseau bancaire compte 5 092 825 clients (+1,5 % par rapport au 30 juin 2017).

Les encours des crédits augmentent de 5,6 % à 124,1 milliards d'euros. À l'exception des comptes courants débiteurs et autres crédits en recul de 4,8 %, l'ensemble des crédits progressent, en particulier les crédits à l'habitat (+ 5,0 %). Les crédits d'investissement enregistrent aussi une hausse notable de + 8,7% et les crédits de fonctionnement s'accroissent de 7,4%.

Les dépôts atteignent 112,7 milliards d'euros (+ 4,2 % par rapport à fin juin 2017) sous l'effet d'un accroissement des comptes courants créditeurs (+ 11,2 %), des livrets (+ 6,9 %) et de l'épargne logement (+ 4,8 %).

L'épargne gérée et conservée atteint 60,0 milliards d'euros contre 58,6 milliards à fin juin 2017, en hausse de 2,5 % grâce à la progression des encours d'assurance-vie (+2,5 %), de la conservation (+5,7 %) et de l'épargne salariale (+8,5 %).

Excellente dynamique de l'assurance et des services

L'assurance poursuit son développement. Le nombre de contrats IARD s'élève à 5 232 806 (+ 5,5 % par rapport à fin juin 2017).

Les activités de services enregistrent une progression de :

- + 10,8 % en banque à distance avec 2 607 655 contrats,
- + 7,7 % en téléphonie (499 420 contrats),
- + 4,1 % en TPE (143 339 contrats),
- + 3,8 % en protection vol (101 125 contrats).

Le produit net bancaire du réseau progresse de 2,3 %. Il atteint 1 730 millions d'euros contre 1 691 millions un an plus tôt. La marge nette d'intérêt progresse de 3,2% avec un effet favorable de reprise de la provision épargne logement. Les commissions croissent aussi de 1,6% malgré une baisse marquée des commissions sur crédits (normalisation du nombre et du montant des demandes de renégociations et de remboursements anticipés).

Les frais généraux (1 123 millions d'euros) sont maîtrisés. Ils enregistrent une baisse de 0,5 % par rapport au 30 juin 2017.

Le résultat brut d'exploitation enregistre ainsi une progression de 8,0 % à 607 millions d'euros.

Le coût du risque s'élève à 48 millions d'euros, en diminution de 40 millions d'euros, les évolutions du risque avéré et du coût du risque non avéré contribuant chacune pour moitié à cette baisse.

Le réseau bancaire dégage un résultat avant impôt de 559 millions d'euros au 30 juin 2018, contre 472 millions au 30 juin 2017, en augmentation de 18,4 %.

Les métiers d'appui de la banque de détail

Les métiers d'appui de la bancassurance de détail dégagent un produit net bancaire de 110 millions d'euros à fin juin 2018 contre 114 millions à fin juin 2017. Le résultat avant impôt s'établit à 107 millions contre 113 millions d'euros à la fin du 1er semestre 2017 après prise en compte de la quote-part de résultat du métier assurances du groupe Crédit Mutuel CM11 qui s'élève à 77 millions d'euros contre 80 millions d'euros un an plus tôt.

Banque privée

(en millions d'euros)	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17
Produit net bancaire	250	263	-4,9%
Frais de fonctionnement	(179)	(171)	4,7%
Résultat brut d'exploitation	71	92	-22,8%
Coût du risque	(6)	1	n.a.
Gains/pertes s/autres actifs & MEE	8	(1)	n.a.
Résultat avant impôt	73	92	-20,7%
Impôt sur les sociétés	(16)	(21)	-23,8%
Résultat net d'impôt sur activités cédées	0	5	n.a.
Résultat net	57	76	-25,0%
Résultat net part du groupe	57	76	-25,0%

Les sociétés qui composent le métier opèrent tant en France par le biais de CIC Banque Transatlantique qu'à l'étranger par l'intermédiaire des filiales Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres.

A périmètre comparable (hors encours de l'activité banque privée de Singapour et Hong Kong), l'encours des dépôts de la banque privée atteint 20,8 milliards d'euros et progresse en un an de 5,4% et l'épargne gérée et conservée s'élève à 95,1 milliards, en hausse de 4,4%. L'encours des crédits augmente de 8,1% à 12,4 milliards.

Le produit net bancaire s'élève à 250 millions d'euros contre 263 millions d'euros au 30 juin 2017, en diminution de 4,9 % avec des commissions qui baissent de 12,1%, lesquelles n'ont pas intégré la totalité des résultats des filiales de gestion d'actifs.

Les frais généraux s'établissent à 179 millions d'euros (+4,7 %).

Le coût du risque enregistre une dotation de 6 millions d'euros contre une reprise de provisions de 1 million d'euros au 30 juin 2017.

Le résultat avant impôt ressort à 73 millions contre 92 millions d'euros au 30 juin 2017.

A noter que le résultat net du 1er semestre 2017 intégrait un résultat net d'impôt sur activité cédées de 5 millions d'euros de l'activité banque privée de Singapour et Hong Kong cédée fin 2017.

Banque de financement

(en millions d'euros)	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17	juin-17 retraité*
Produit net bancaire	173	175	-1,1%	183
Frais de fonctionnement	(58)	(58)	0,0%	(58)
Résultat brut d'exploitation	115	117	-1,7%	125
Coût du risque	29	21	n.a.	21
Résultat avant impôt	144	138	4,3%	146
Impôt sur les sociétés	(49)	(46)	6,5%	(49)
Résultat net	95	92	3,3%	97
Résultat net part du groupe	95	92	3,3%	97

* Réaffectation en juin 2017 de l'activité filiales bancaires, auparavant classée en banque de financement, en holding.

La banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux Entreprises pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés.

Les résultats du 1er semestre 2018, sont affectés par la baisse du dollar contre euro.

L'encours de crédits de la banque de financement s'accroît de 9,6 % à 18,6 milliards d'euros au 30 juin 2018 à périmètre constant.

Sur le 1er semestre 2018, le produit net bancaire s'élève à 173 millions d'euros (175 millions d'euros au 30 juin 2017) avec des commissions en baisse sur les financements spécialisés.

Les frais généraux sont stables à 58 millions d'euros, malgré une cotisation au FRU (Fonds de résolution unique) supérieure de 3 millions d'euros à celle de l'an passé.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 115 millions d'euros contre 117 millions d'euros au 1er semestre 2017.

Le coût du risque affiche une reprise nette de provision de 29 millions d'euros contre une reprise nette de 21 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le résultat avant impôt s'établit ainsi à 144 millions en croissance de 4,3% par rapport au 30 juin 2017.

Activités de marché

(en millions d'euros)	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17
Produit net bancaire	154	275	-44,0%
Frais de fonctionnement	(121)	(112)	8,0%
Résultat brut d'exploitation	33	163	-79,8%
Coût du risque	2	6	-66,7%
Résultat avant impôt	35	169	-79,3%
Impôt sur les sociétés	(16)	(59)	-72,9%
Résultat net	19	110	-82,7%
Résultat net part du groupe	16	106	-84,9%

Les activités de marché avaient bénéficié sur le 1er semestre 2017 d'un environnement favorable alors que sur les 6 premiers mois de l'année, cet environnement s'est complexifié avec notamment des incertitudes liées au risque politique en Italie ou les mesures protectionnistes américaines, ce qui a contribué au retrait du résultat de l'activité du métier « investissement » en France de CM-CIC Marchés qui réalise toutefois un résultat conforme à son budget.

Le produit net bancaire baisse de 44,0% après affectation de produits résultants des opérations commerciales aux activités et entités qui suivent les clients.

Les frais généraux croissent de 8,0% en raison d'une augmentation de la cotisation au FRU de 12 millions d'euros.

Le coût du risque affiche une reprise de provisions de 2 millions d'euros au 30 juin 2018 contre une reprise de 6 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le résultat avant impôt ressort à 35 millions d'euros contre 169 millions d'euros l'an passé.

Capital-développement

(en millions d'euros)	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17
Produit net bancaire	221	169	30,8%
Frais de fonctionnement	(24)	(25)	-4,0%
Résultat brut d'exploitation	197	144	36,8%
Résultat avant impôt	196	144	36,1%
Impôt sur les sociétés	0	2	-100,0%
Résultat net	196	146	34,2%
Résultat net part du groupe	196	146	34,2%

Ce métier est exercé par CM-CIC Investissement qui, basé à Paris, dispose d'antennes à Lyon, Nantes, Lille, Bordeaux et Strasbourg assurant ainsi la proximité avec la clientèle, tout en abordant une phase de développement progressif à l'international.

Les encours investis en gestion pour compte propre s'élèvent au 30 juin 2018 à 2,3 milliards d'euros dont 89 % dans des entreprises non cotées. Le portefeuille est composé de 339 participations hors fonds, dont la très grande majorité est constituée d'entreprises clientes du groupe. Depuis le début de l'année, plus de 153 millions d'euros ont été investis par l'ensemble des entités du pôle capital développement et 354 millions d'euros cédés. Les capitaux pour compte de tiers se sont élevés à 174 millions d'euros.

Le PNB est en augmentation de 30,8 % en raison de plus-values réalisées dans le cadre de cessions. Il s'établit à 221 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 169 millions au 30 juin 2017.

Les frais généraux passent de 25 millions d'euros à 24 millions d'euros.

Il en ressort un résultat avant impôt en croissance de 36,1 % à 196 millions d'euros.

Holding³

(en millions d'euros)	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17	juin-17 retraité*	Variation* 1S18/1S17
Produit net bancaire	(36)	(33)	9,1%	(41)	-12,2%
Frais de fonctionnement	(52)	(61)	-14,8%	(61)	-14,8%
Résultat brut d'exploitation	(88)	(94)	-6,4%	(102)	-13,7%
Coût du risque	0	2	-100,0%	2	-100,0%
Résultat avant impôt	(88)	(92)	-4,3%	(100)	-12,0%
Impôt sur les sociétés	44	5	780,0%	8	450,0%
Résultat net	(44)	(87)	-49,4%	(92)	-52,2%
Résultat net part du groupe	(44)	(87)	-49,4%	(92)	-52,2%

* Réaffectation en juin 2017 de l'activité filiales bancaires, auparavant classée en banque de financement, en holding.

Le produit net bancaire du holding du groupe s'élève à -36 millions d'euros contre -41 millions au 30 juin 2017.

Les frais généraux s'établissent à 52 millions d'euros contre 61 millions d'euros à fin juin 2017, en raison notamment de la baisse de la cotisation au FRU imputée à la structure de 5 millions d'euros.

Il en ressort un résultat avant impôt de -88 millions d'euros contre -100 millions d'euros à la fin du 1er semestre 2018.

Un produit de 44 millions d'euros est enregistré en impôt sur les sociétés contre 8 millions d'euros au 30 juin 2017.

De ce fait, le résultat net part du groupe s'élève à -44 millions d'euros contre -92 millions d'euros au 30 juin 2017.

³ Les données au 30 juin 2017 indiquées dans le commentaire sont calculées après transfert de l'activité filiales bancaires de la banque de financement en holding.

PRECISIONS METHODOLOGIQUES

1/ Application de la norme IFRS 9 sur 2018 :

Les encours ont été retraités pour mesurer leur évolution :

	juin-18	juin-17	Var juin 2018 / juin 2017
Crédits nets à la clientèle	181 833	167 584	8,5%
<i>Dont impact IFRS 9</i>	-321		
<i>Dont provisions collectives</i>		-163	
Total crédits hors impact IFRS9 et provision collective	182 154	167 747	8,6%

	juin-18	juin-17	Var juin 2018 / juin 2017
Dépôts nets à la clientèle	150 674	144 664	4,2%
<i>Dont impact IFRS9</i>	9		
Total dépôts hors impact IFRS 9	150 665	144 664	4,1%

2/ Résultats au 30 juin 2017 retraités :

L'information sectorielle a été légèrement modifiée à compter du 3ème trimestre 2017 car l'activité filiales bancaires (banque de financement) a été affectée au métier « holding ».

Des résultats et des encours retraités sont donc présentés pour la banque de financement au 30 juin 2017 :

(en millions d'euros)	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17	juin-17 retraitements	juin-17 retraité*	Variation* 1S18/1S17
Produit net bancaire	173	175	-1,1%	8	183	-5,5%
Frais de fonctionnement	(58)	(58)	0,0%	0	(58)	0,0%
Résultat brut d'exploitation	115	117	-1,7%	8	125	-8,0%
Coût du risque	29	21	n.a.	0	21	38,1%
Résultat avant impôt	144	138	4,3%	8	146	-1,4%
Impôt sur les sociétés	(49)	(46)	6,5%	(3)	(49)	0,0%
Résultat net	95	92	3,3%	5	97	-2,1%
Résultat net part du groupe	95	92	3,3%	5	97	-2,1%

* Réaffectation en juin 2017 de l'activité filiales bancaires, auparavant classée en banque de financement, en holding.

(en millions d'euros)	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17	juin-17 retraitements	juin-17 retraité	Variation 1S18/1S17 retraitée
Crédits clientèle	18 553	17 417	6,5%	-494	16 923	9,6%

Et pour la holding:

(en millions d'euros)	juin-18	juin-17	Variation 1S18/1S17	juin-17 retraitements	juin-17 retraité*	Variation* 1S18/1S17
Produit net bancaire	(36)	(33)	9,1%	-8	(41)	-12,2%
Frais de fonctionnement	(52)	(61)	-14,8%	0	(61)	-14,8%
Résultat brut d'exploitation	(88)	(94)	-6,4%	-8	(102)	-13,7%
Coût du risque	0	2	-100,0%	0	2	-100,0%
Résultat avant impôt	(88)	(92)	-4,3%	(8)	(100)	-12,0%
Impôt sur les sociétés	44	5	780,0%	3	8	450,0%
Résultat net	(44)	(87)	-49,4%	(5)	(92)	-52,2%
Résultat net part du groupe	(44)	(87)	-49,4%	(5)	(92)	-52,2%

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE

Article 223-1 du règlement général de l'AMF / orientations de l'ESMA (ESMA/2015/1415)

Libellé	Définition / mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes "charges générales d'exploitation" et "dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles" du compte de résultat consolidé) et le "produit net bancaire IFRS"	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque	Poste "coût du risque" du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste "prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédit
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste "dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilancielle
Épargne financière ; épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM ...) - et encours d'assurance vie détenus par nos clients - données de gestion	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Somme des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles »	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : Différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : - intérêts reçus = poste "intérêts et produits assimilés" du compte de résultat consolidé publiable - intérêts versés = poste "intérêts et charges assimilés" du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Coût du risque non avéré	Application de la norme IFRS 9 (IAS 39 pour juin 2017). Les dépréciations sont constatées, pour tous les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel.	Mesure le niveau du risque non avéré
Ratio crédits nets /	Ratio calculé à partir de postes du	

dépôts clientèle	bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste "prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste "dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé)	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Taux de créances douteuses clientèle	Créances douteuses clientèle rapportées à l'encours de crédits clientèle bruts	Mesure la part des créances douteuses dans les créances clientèles
Taux de couverture global	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation.	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut ("douteux")

Indicateurs alternatifs de performance, réconciliation avec les comptes

Ratio crédits nets / dépôts clientèle		juin-18	juin-17
Prêts et créances sur la clientèle	actif	181 833	167 584
Dettes envers la clientèle	passif	150 674	144 664
Ratio crédits nets / dépôts clientèle		120,7%	115,8%
<hr/>			
Frais généraux		juin-18	juin-17
Charges générales d'exploitation	note 33	-1 576	-1 570
Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	note 34	-59	-65
Frais généraux		-1 635	-1 635
<hr/>			
Coefficient d'exploitation		juin-18	juin-17
- Frais généraux	notes 33 et 34	1 635	1 635
Produit net bancaire	compte de résultat	2 602	2 654
Coefficient d'exploitation		62,8%	61,6%
<hr/>			
Coût du risque clientèle		juin-18	juin-17
Coût du risque avéré		-38	-51
Coût du risque non avéré	juin 2017 : IAS 39, juin 2018 : IFRS 9	11	-10
Coût du risque	note 35	-27	-61
<hr/>			
Taux de créances douteuses clientèle		juin-18	juin-17
Créances douteuses clientèle	note 8	4 898	5 150
Créances clientèle - dépréciations	note 8	181 833	167 366
Taux de créances douteuses clientèle		2,7%	3,1%
<hr/>			
Couverture des créances douteuses		juin-18	juin-17
- Dépréciations actif hors risque pays et prov. IFRS 9	note 8	2 885	2 576
Créances douteuses	note 8	4 898	5 150
Couverture globale des créances douteuses		58,9%	50,0%

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 13 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Ces états financiers intermédiaires sont établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet la publication d'états financiers condensés. Ils viennent en complément des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés dans le document de référence 2017.

Les activités du groupe ne sont pas soumises à un caractère saisonnier ou cyclique. Des estimations et des hypothèses ont pu être faites lors de l'évaluation d'éléments du bilan.

Le groupe applique depuis le 1.1.2018 :

- ✓ la norme IFRS 9

Elle remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des instruments financiers (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 (impact en capitaux propres), sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présente ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 sont présentés dans les annexes. Le groupe n'applique pas la phase 3 qui est optionnelle ; la couverture restant donc comptabilisée selon IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du Groupe à l'exception des pôles assurance relevant de la directive Conglomérat, qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Le détail des principes IFRS 9 appliqué par le groupe est présenté en §3.1 de la note 1 de l'annexe des états financiers consolidés au 30 juin 2018.

✓ La norme IFRS 15

Elle remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 traduit le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit.

A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont conclu à l'absence d'impact significatif pour le groupe ; les modalités de comptabilisation des revenus des activités n'a donc pas fait l'objet de modification.

- D'autres amendements présentant des impacts peu ou non significatifs pour le groupe

Ils concernent :

- des précisions sur les informations à fournir selon IFRS 12 quand une participation dans une filiale, coentreprise ou entreprise associée est classée en tant qu'actif destiné à être cédé,
- l'application de l'option à la juste valeur par résultat par les entités de capital-risque/développement, sur leurs entreprises associées et coentreprises. L'amendement à IAS 28 précise que cette option peut s'exercer entité par entité,
- des indications sur les transferts depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci (IAS 40),
- le traitement des acomptes dans le cadre des transactions en monnaie étrangères (IFRIC 22),
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions selon IFRS 2. Les modifications portent sur :
 - la comptabilisation des conditions d'acquisition de droits sur l'évaluation des transactions réglées en trésorerie,
 - les transactions incluant un dispositif de règlement sur base nette lié à une retenue fiscale à la source,
 - la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

Evolution du périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2018:

- Variation du pourcentage d'intérêt du GACM à 18,50% contre 20,52% auparavant ;
- Rachat des minoritaires de CM-CIC Bail (aux autres entités du groupe Crédit mutuel CM11).

PARTIES LIEES

Les informations sur les opérations entre parties liées qui ont eu lieu durant les six premiers mois de l'exercice en cours figurent en note 33 de l'annexe aux comptes consolidés au 30 juin 2018.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SECOND SEMESTRE 2018

RISQUES

La nature et le niveau des risques auxquels est soumis le groupe par rapport aux facteurs de risque n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite aux pages 86 à 203 dans le chapitre Eléments financiers du document de référence et rapport financier annuel 2017, à l'exception du risque de crédit et des risques souverains.

Risque de crédit

Conformément à la demande du superviseur et du régulateur de marché, il est présenté en note 7d de l'annexe aux comptes consolidés, les expositions sensibles basées sur les recommandations du Financial Stability Board.

Risques souverains

Les encours et les informations détaillées figurent en note 7b de l'annexe aux comptes consolidés CIC.

INCERTITUDES

Au cours du second semestre, les incertitudes politiques et les craintes protectionnistes risquent de réduire le potentiel de croissance. Pour autant, les tendances de fond restent favorables et nous tablons sur une poursuite du cycle économique. Aux Etats-Unis, la relance fiscale américaine est capable de tirer la croissance mondiale. Dans les pays développés et notamment en Europe, la bonne tendance du marché du travail soutient la consommation et la dynamique de l'investissement est solide compte tenu d'une nécessité de répondre aux carnets de commandes des entreprises. Si les risques politiques européens (Italie, Allemagne) pèsent sur la parité de l'euro, le décrochage de la monnaie unique offrira un support à l'activité et à l'inflation qui permettra à la BCE de poursuivre un resserrement graduel de sa politique monétaire, ce qui entretiendra la dynamique haussière des taux souverains mondiaux.

Plusieurs éléments pourraient cependant compromettre notre scénario :

- Une escalade du protectionnisme à l'échelle planétaire provoquant une rupture brutale du cycle de croissance, qui contribuerait également à pénaliser la remontée des taux souverains en favorisant des mouvements de capitaux vers les actifs refuges ;
- Des tensions plus prégnantes en Europe quant à la stabilité politique des pays moteurs (Italie mais aussi Allemagne), voire d'un risque d'affaiblissement de l'Europe et la zone euro (flux migratoires, respect des objectifs budgétaires) ;
- Une remontée brutale de certaines composantes de l'inflation, dont celle liée au baril de pétrole, qui pénaliseraient le pouvoir d'achat des ménages sur une période prolongée.

2. Comptes consolidés condensés

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 30 JUIN 2018**

ETATS FINANCIERS

Bilan actif

En millions d'euros	30.06.2018	01.01.2018	Notes
Caisse, Banques centrales	35 991	28 045	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	18 139	15 026	5a
Instruments dérivés de couverture	538	559	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 791	9 369	7
Titres au coût amorti	2 813	2 849	8a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	32 801	27 431	8b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	181 833	171 342	8c
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	347	367	6b
Actifs d'impôts courants	572	753	10a
Actifs d'impôts différés	380	367	10b
Compte de régularisation et actifs divers	6 206	5 088	11
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 863	1 821	12
Immeubles de placement	32	32	13
Immobilisations corporelles	1 269	1 286	14a
Immobilisations incorporelles	182	180	14b
Ecarts d'acquisition	33	33	15
Total de l'actif	292 790	264 548	

Bilan passif

En millions d'euros	30.06.2018	01.01.2018	Notes
Banques centrales	0	0	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 916	5 180	16
Instruments dérivés de couverture	1 914	2 213	6a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	85 984	69 648	17a
Dettes envers la clientèle au coût amorti	150 674	144 143	17b
Dettes représentées par un titre au coût amorti	23 559	21 762	17c
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-250	-282	6b
Passifs d'impôts courants	315	260	10a
Passifs d'impôts différés	275	257	10b
Compte de régularisation et passifs divers	6 532	3 398	18
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Provisions	968	1 098	19a
Dettes subordonnées au coût amorti	2 235	2 098	20
Capitaux propres totaux	14 668	14 773	
Capitaux propres - Part du Groupe	14 617	14 716	
Capital souscrit	608	608	
Primes d'émission	1 088	1 088	
Réserves consolidées	12 018	11 657	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	129	88	21a
Résultat de l'exercice	774	1 275	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	51	57	
Total du passif	292 790	264 548	

Bilan 31 décembre 2017 au format IAS 39

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017
Caisses, Banques centrales - Actif	28 045
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 415
Instruments dérivés de couverture - Actif	559
Actifs financiers disponibles à la vente	12 201
Prêts et créances sur les établissements de crédit	23 405
Prêts et créances sur la clientèle	171 952
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	367
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9
Actifs d'impôts courants	753
Actifs d'impôts différés	291
Comptes de régularisation et actifs divers	9 491
Actifs non courants destinés à être cédés	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 821
Immeubles de placement	32
Immobilisations corporelles et location financement preneur	1 286
Immobilisations incorporelles	180
Ecart d'acquisition	33
Total de l'actif	264 840

GROUPE CIC

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2017
Banques centrales - Passif	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 180
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 213
Dettes envers les établissements de crédit	68 451
Dettes envers la clientèle	144 134
Dettes représentées par un titre	21 762
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(282)
Passifs d'impôts courants	260
Passifs d'impôts différés	298
Comptes de régularisation et passifs divers	4 604
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0
Provisions	999
Dettes subordonnées	2 098
Capitaux propres	15 123
. Capitaux propres - Part du groupe	15 058
- Capital souscrit	608
- Primes d'émission	1 088
- Réserves consolidées	11 766
- Gains ou pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	321
- Résultat de l'exercice	1 275
. Capitaux propres - Intérêts minoritaires	65
Total du passif	264 840

Compte de résultat

En millions d'euros	30.06.2018	30.06.2017	Notes
Intérêts et produits assimilés	3 775	3 659	23
Intérêts et charges assimilés	-2 747	-2 639	23
Commissions (produits)	1 322	1 345	24
Commissions (charges)	-308	-310	24
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	481	486	25
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018) / sur actifs financiers disponibles à la vente (2017) (1)	60	99	26
Produits des autres activités	58	51	27
Charges des autres activités	-39	-37	27
Produit net bancaire	2 602	2 654	
Charges de personnel	-889	-892	28a
Autres charges générales d'exploitation	-687	-678	28c
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-59	-65	28d
Résultat brut d'exploitation	967	1 019	
Coût du risque	-27	-61	29
Résultat d'exploitation	940	958	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	78	81	
Gains ou pertes sur autres actifs	8	-3	30
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	15
Résultat avant impôt	1 026	1 036	
Impôts sur les bénéfices	-247	-319	31
Gains et pertes nets d'impôts sur activité abandonnées	0	5	
Résultat net	779	722	
Résultat - Intérêts minoritaires	5	7	
Résultat net (part du Groupe)	774	715	
Résultat par action en euros	20,47	18,91	32
Résultat dilué par action en euros	20,47	18,91	32

(1) inclut les gains/pertes sur prêts et créances pour 2017

Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

En millions d'euros	30.06.2018	30.06.2017
Résultat net	779	722
Ecart de conversion	27	-68
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes	27	60
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-0	1
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-21	-22
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	33	-29
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	18	31
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	0	7
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-9	7
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	9	45
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	821	738
Dont part du Groupe	816	731
Dont part des intérêts minoritaires	5	7

**Groupe CIC
30 juin 2018**

en millions d'euros	Capitaux propres, part du groupe										Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Elimination des titres auto-détenus	Réserves (1)	Ecart de conversion	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Inst. de couverture	Ecart à la JVCP (2)	Ecart de conversion	Ecarts actuariels	Résultat		
Solde au 01.01.2017	608	1 088	(55)	10 807	97	214	0	(56)	1 352	14 055	62	14 117
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 352					(1 352)	0		0
Distribution de dividendes				(340)						(340)	(10)	(350)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle												0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	1 012	0	0	0	0	(1 352)	(340)	(10)	(350)
Résultat consolidé de la période									715	715	7	722
Variations des taux de conversion					(68)					(68)		(68)
Variations de juste valeur des actifs JVCP (2)						76				76		76
Variations de juste valeur des instruments de couverture							1				1	1
Variations des écarts actuariels								7		7		7
Sous-total	0	0	0	0	(68)	76	1	7	715	731	7	738
Autres variations				(1)	1					(1)		(1)
Solde au 30.06.2017	608	1 088	(55)	11 818	30	290	1	(50)	715	14 445	59	14 504
Solde au 01.07.2017	608	1 088	(55)	11 818	30	290	1	(50)	715	14 445	59	14 504
Mouvement sur titres auto-détenus			(1)									(1)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle												0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	(1)	0	0	0	0	0	0	(1)	0	(1)
Résultat consolidé de la période									560	560	6	566
Variations des taux de conversion					(41)					(41)		(41)
Variations de juste valeur des actifs JVCP (2)						81				81		80
Variations de juste valeur des instruments de couverture											0	0
Variations des écarts actuariels								12		12		12
Sous-total	0	0	0	0	(41)	81	0	12	560	612	5	617
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires						(1)				0	0	1
Autres variations					(1)			1		2		2
Solde au 31.12.2017	608	1 088	(56)	11 822	(12)	370	0	(37)	1 275	15 058	65	15 123
Impact de première application d'IFRS 9				(109)		(233)				(342)	(8)	(350)
Solde au 01.01.2018	608	1 088	(56)	11 713	(12)	137	0	(37)	1 275	14 716	57	14 773
Affectation du résultat de l'exercice précédent				1 275					(1 275)	0		0
Distribution de dividendes				(945)						(945)	(7)	(952)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle						(19)				32	(4)	28
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	381	0	(19)	0	0	(1 275)	(913)	(11)	(924)
Résultat consolidé de la période									774	774	5	779
Résultats de cession directement comptabilisés en capitaux propres				(25)						(25)		(25)
Variations des taux de conversion										25		25
Variations de juste valeur des actifs JVCP (2)						35				35		35
Variations de juste valeur des instruments de couverture										0		0
Variations des écarts actuariels										0		0
Sous-total	0	0	0	(25)	25	35	0	0	774	809	5	814
Autres variations				5		(1)				5		5
Solde au 30.06.2018	608	1 088	(56)	12 074	15	152	0	(38)	774	14 617	51	14 668

(1) Les réserves sont constituées, au 30 juin 2018, par la réserve légale pour 61 millions d'euros, la réserve spéciale des plus values à long terme pour 287 millions d'euros, le report à nouveau pour 97 millions d'euros, les autres réserves du CIC pour 5 820 millions d'euros et les réserves consolidées pour 5 809 millions d'euros.

(2) JVCP : Juste valeur par capitaux propres

Au 30 juin 2018, le capital du CIC est constitué de 38 027 493 actions d'une valeur nominale de 16 euros, dont 231 711 actions auto-détenues.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

en millions d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Résultat net	779	722
Impôts	247	319
Résultat avant impôts	1 026	1 041
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	60	65
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(0)	1
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(106)	(64)
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(78)	(81)
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(20)	2
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	(159)	(71)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(303)	(148)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	9 842	(9 298)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(3 838)	3 723
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 466)	(2 883)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 323	4 672
- impôts versés	(50)	(265)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	6 811	(4 051)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	7 534	(3 158)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	84	(88)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(1)	(1)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(34)	(44)
Total flux net de trésorerie généré lié aux activités d'investissement (B)	49	(133)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (1)	(889)	(297)
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (2)	451	1 483
Total flux net de trésorerie généré lié aux opérations de financement (C)	(438)	1 186
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	38	(117)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	7 183	(2 222)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	7 534	(3 158)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	49	(133)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(438)	1 186
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	38	(117)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	29 550	35 273
Caisse, banques centrales (actif & passif)	28 046	36 813
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	1 504	(1 540)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	36 733	33 051
Caisse, banques centrales (actif & passif)	35 991	36 177
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	742	(3 126)
Variation de la trésorerie nette	7 183	(2 222)

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- les dividendes versés par le CIC à ses actionnaires pour un montant de (945) millions d'euros au titre de l'exercice 2017,
- les dividendes versés aux actionnaires minoritaires pour un montant de (7) millions d'euros,
- les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence pour un montant de 63 millions d'euros.

(2) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement concernent :

- les émissions d'emprunts subordonnés pour un montant de 136 millions d'euros,
- les émissions et remboursements d'emprunts obligataires pour un montant net de 315 millions d'euros.

Note 1 : Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 13 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Ces états financiers intermédiaires sont établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui permet la publication d'états financiers condensés. Ils viennent en complément des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentés dans le document de référence 2017.

Les activités du groupe ne sont pas soumises à un caractère saisonnier ou cyclique. Des estimations et des hypothèses ont pu être faites lors de l'évaluation d'éléments du bilan.

Le groupe applique depuis le 1.1.2018 :

- ✓ la norme IFRS 9

Elle remplace la norme IAS 39 Instruments financiers « comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (Phase 1),
- dépréciation du risque de crédit des instruments financiers (Phase 2), et de
- comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture (Phase 3).

Le classement et l'évaluation ainsi que le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9 sont appliqués rétrospectivement en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 (impact en capitaux propres), sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif. Ainsi, le groupe présente ses comptes 2018 sans comparatif 2017 au format IFRS 9, l'explication du passage des portefeuilles entre les deux référentiels et les impacts sur les capitaux propres au 1er janvier 2018 sont présentés dans les annexes. Le groupe n'applique pas la phase 3 qui est optionnelle ; la couverture restant donc comptabilisée selon IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

La mise en œuvre d'IFRS 9 concerne l'ensemble des activités du Groupe à l'exception des pôles assurance relevant de la directive Conglomérat, qui bénéficient du différé d'application à 2021, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Pour bénéficier de ce report, certaines conditions doivent être remplies, notamment l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Le détail des principes IFRS 9 appliqué par le groupe est présenté en §3.1.

- ✓ La norme IFRS 15

Elle remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 Produits des activités ordinaires et IAS 11 Contrats de construction). Elle n'affecte pas les revenus entrant dans le champ d'application des normes traitant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers.

La comptabilisation des produits selon IFRS 15 traduit le transfert du contrôle du bien (ou service) à un client, pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit.

A cette fin, la norme développe un modèle en cinq étapes, permettant de déterminer quand et pour quel montant les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés :

- identification du contrat conclu avec le client,
- identification des obligations de performance incluses dans le contrat,
- détermination du prix de transaction du contrat,
- allocation du prix de transaction aux différentes obligations de performance, et
- reconnaissance du revenu lorsqu'une obligation de performance est remplie.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont conduit à l'absence d'impact significatif pour le groupe ; les modalités de comptabilisation des revenus des activités n'ont donc pas fait l'objet de modification.

- D'autres amendements présentant des impacts peu ou non significatifs pour le groupe

Ils concernent :

- des précisions sur les informations à fournir selon IFRS 12 quand une participation dans une filiale, coentreprise ou entreprise associée est classée en tant qu'actif destiné à être cédé,
- l'application de l'option à la juste valeur par résultat par les entités de capital-risque/développement, sur leurs entreprises associées et coentreprises. L'amendement à IAS 28 précise que cette option peut s'exercer entité par entité,
- des indications sur les transferts depuis la catégorie immeubles de placement ou vers celle-ci (IAS 40),
- le traitement des acomptes dans le cadre des transactions en monnaie étrangères (IFRIC 22),
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions selon IFRS 2. Les modifications portent sur :
 - la comptabilisation des conditions d'acquisition de droits sur l'évaluation des transactions réglées en trésorerie,
 - les transactions incluant un dispositif de règlement sur base nette lié à une retenue fiscale à la source,
 - la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.

1. Périmètre de consolidation

Principes d'inclusion dans le périmètre

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Une entreprise sous contrôle exclusif est incluse dans le périmètre de consolidation lorsque sa consolidation par intégration globale prise individuellement impacte d'au moins 1% les principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Par ailleurs, l'ensemble des filiales maintenues en dehors du périmètre de consolidation doit représenter moins de 5% des principaux postes du bilan et du compte de résultat consolidés. Toutefois, des entreprises de plus faible taille peuvent être incluses lorsque le groupe considère qu'il s'agit d'un investissement stratégique ou lorsqu'elles exercent un des métiers de base du groupe ou lorsqu'elles détiennent des titres d'entités consolidées.

Le périmètre de consolidation est composé :

- *Des entités contrôlée* : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- *Des entités sous influence notable* : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence. Les participations comprises entre 20% et 50% détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur par résultat sur option.

2. Principes et méthodes de consolidation

2.1. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

2.1.1. Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

2.1.2. Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de coentreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2. Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3. Opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4. Conversion des comptes des entités étrangères exprimés en devises

Le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date d'arrêt. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de

conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture comme le permet IFRS 1 au 1^{er} janvier 2004.

2.5. Ecarts d'acquisition

2.5.1. Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

2.5.2. Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée et qui reste contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation durable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1. Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1. Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.
- Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable si :

- elle est règlementée ou limitée par les pratiques concurrentielles du marché,
- elle correspond au différentiel entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le remplacement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence,
- elle est égale à la juste valeur du prêt ou au coût de débouclage d'un swap de couverture associé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles et le risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classés en juste valeur par résultat.

✓ Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité,
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

✓ Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

✓ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

- ✓ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les actifs classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2. Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable.

- ✓ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

- ✓ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- ✓ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.
- ✓ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché

interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

- **Contrats d'épargne réglementée**

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3. Distinction Dettes et Capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.1.4. Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

- ✓ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

- ✓ Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5. Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour de la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.),
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul,
- leur règlement intervient à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1. Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2. Classification des dérivés et comptabilité de couverture

- ✓ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,

- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte.
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

✓ Comptabilités de couverture

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.
- La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.
- La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de

taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture. Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

3.1.6. Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8. Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1. Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- ✓ les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés,

- ✓ les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- ✓ tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- ✓ en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en statut 2 sont identiques.

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

- ✓ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

- ✓ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés,...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.2. Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et celle à terminaison pour le statut 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

- ✓ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,

- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981,
- ✓ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur les niveaux règlementaires,
- ✓ Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

- ✓ Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible de taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

3.1.8.3. Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois, représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues, ou lorsqu'il y a échéance du terme ou encore, en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

3.1.8.4. Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.5. Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.3.2 « Provisions » »).

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1. Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2. Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3. Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2. Instruments non financiers

3.2.1. Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.2.1.1. Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
 - la provision pour impôts différés.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

3.2.1.2. Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

3.2.2.Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- ✓ les risques opérationnels ;
- ✓ les engagements sociaux (cf. § « 3.3.3 Avantages au personnel »);
- ✓ les risques d'exécution des engagements par signature ;
- ✓ les litiges et garanties de passif ;
- ✓ les risques fiscaux ;
- ✓ les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.2.3.Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.2.3.1. Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges et des catégories cadre/non cadre,
- les taux d'inflation estimés,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la table de mortalité INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par mise en équivalence par le groupe.

3.2.3.2. Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

3.2.3.3. Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.2.3.4. Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail,...

L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.2.3.5. Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.2.3.6. Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

3.2.5.Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.2.6.Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

✓ Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.2.7.Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3. Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. §« 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers »
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
- dépréciation sur créances
- provisions
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition
- impôts différés actifs.

4. Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

IFRS 16 – Contrats de location

Publiée début 2016, cette nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne en date du 31 octobre 2017, rentre en vigueur au 1er janvier 2019. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Côté preneur, les contrats de locations simples et de locations financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de la charge d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Pour rappel, selon la norme IAS 17 actuellement en vigueur, aucun montant n'est enregistré au bilan du locataire dans le cas d'une location-simple, et les loyers sont présentés au sein des charges d'exploitation.

Le groupe a poursuivi, en 2018, ses travaux d'analyses sur les impacts de cette norme, les modalités possibles de première application et la mise en œuvre dans les systèmes d'information. Le groupe a également réalisé le recensement de ses contrats de location, tant de nature immobilière que mobilière (informatique, flotte automobile,...). L'étude des impacts potentiels d'IFRS 16 sur les états financiers du groupe est en cours.

5. Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne

Il convient de noter principalement IFRS 17 sur les contrats d'assurance.

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera, à partir de 2021, IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver leurs principes comptables locaux pour leurs passifs, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Cela nécessite un recours accru à des modèles complexes et à des concepts proches de Solvabilité 2.

ANNEXE

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

NOTE 1b - Première application

Reclassement des actifs et passifs financiers et effet d'IFRS 9 sur leur valorisation

	Montant au 31.12.2017	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture	Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti	
		Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 415	14 415			0	0	0	0
- Trading	11 730	11 730						
- Instruments de capitaux propres et dettes	2 685	2 685			0	0		
- Prêts et avances	0	0						
Dérivés de couverture	559			559				
Actifs financiers disponibles à la vente	12 201	612	0	0	9 360	8	2 229	2
- Effets publics, obligations et valeurs ass.	11 435	37			9 195	(21)	2 203	2
- Actions et autres T.R.V	207	191			16	(0)		
- Participations, Parts dans les entreprises liées et ATDLT	559	384			149	29	26	
Prêts et créances sur les établissements de crédits	23 406	0	0	0	0	0	23 405	(4)
- Prêts sur les établissements de crédit	23 103	0					23 103	(4)
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - EC	302	0			0		302	0
Prêts et créances sur la clientèle	171 952	0	0	0	0	0	171 952	(371)
- Prêts sur la clientèle	171 643	0					171 643	(372)
- Oblig. et ATRF NC / marché actif - CL	309	0			0		309	1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9	0			0		9	(2)

	Montant au 31.12.2017	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Dettes envers les établissements de crédit		Dettes envers la clientèle		Dettes représentées par un titre	
			Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9	Montant reclassé / conservé	Effet IFRS9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 180	5 180						
Dettes représentées par un titre au coût amorti	21 762						21 762	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	68 451		68 451	0				
Dettes envers la clientèle au coût amorti	144 134				144 134	0		
Dettes subordonnées au coût amorti	2 098						2 098	0

Les comptes de dépôts de garantie qui figuraient en 2017 en "Débiteurs / créditeurs divers" ont également fait l'objet de reclassement, vers les lignes "Prêts sur les établissements de crédit", "Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti", "Dettes envers les établissements de crédit" et "Dettes envers la clientèle".

Détail par nature des impacts de 1ère application de la norme IFRS 9

	Capitaux propres comptables
. Effet des reclassements à la JVPR	0
. Effet des reclassements à la JVCP	15
. Effet des reclassements au coût amorti	(0)
. Reprise dépréciations collective IAS39	149
. Dépréciation S1	(253)
. Dépréciation S2	(379)
. Effet d'impôts différés	118
Total	(350)

NOTE 2a - Périmètre de consolidation

Sociétés	Devise	Pays	30.06.2018			31.12.2017		
			Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
Société consolidante : Crédit Industriel et Commercial - CIC								
CIC Hong Kong (succursale)	USD	Hong Kong	100	100	IG	100	100	IG
CIC Londres (succursale)	GBP	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
CIC New York (succursale)	USD	Etats-Unis	100	100	IG	100	100	IG
CIC Singapour (succursale)	USD	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
A. Réseau bancaire								
CIC Est		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
B. Filiales du réseau bancaire								
CM-CIC Asset Management		France	24	24	ME	24	24	ME
CM-CIC Bail		France (i)	100	100	IG	99	99	IG
CM-CIC Bail Espagne (succursale)		Espagne	100	100	IG	100	99	IG
CM-CIC Epargne salariale		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Factor		France (i)	95	95	IG	96	95	IG
CM-CIC Lease		France	54	54	IG	54	54	IG
CM-CIC Leasing Benelux		Belgique	100	100	IG	100	99	IG
CM-CIC Leasing GMBH		Allemagne	100	100	IG	100	99	IG
Gesteurop		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
C. Banque de financement et activité de marché								
Cigogne Management		Luxembourg	60	60	IG	60	60	IG
D. Banque privée								
Banque CIC (Suisse)	CHF	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg		Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale)	GBP	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium		Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg		Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Dubly-Douilhet Gestion		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Transatlantique Gestion		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
E. Capital Développement								
CM-CIC Capital		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Conseil		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Innovation		France	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Investissement		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Investissement SCR		France	100	100	IG	100	100	IG
F. Structure et logistique								
CIC Participations		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
G - Sociétés d'assurance								
Adepi		France (i)	100	100	IG	100	100	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)**		France	18	18	ME	21	21	ME

* Méthode : FU = fusion ; IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidée

** Sur la base des états financiers consolidés

(i) = sociétés membres du groupe fiscal constitué par le CIC

Information sur les implantations et activités dans les Etats ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 8 avril 2016: le Groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009.

Conformément au règlement ANC 2016, la liste exhaustive des entités contrôlées, contrôlées conjointement et sous influence notable exclues de la consolidation compte tenu de leur caractère négligeable pour l'établissement des comptes, et la liste des titres de participation sont disponibles dans la section Information Réglementée du site : <https://www.cic.fr/fr/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs/information-reglementee.html>

NOTE 2b - Entités intégrées globalement ayant des intérêts minoritaires significatifs

30.06.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	OCI	PNB	Résultat net
CM-CIC Lease	46%	1	25	(7)	4 430	(0)	16	4
Cigogne Management	40%	3	14	0	60	0	15	9
CM-CIC Factor	5%	0	6	(0)	7 198	(1)	47	6

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

01.01.2018	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	OCI	PNB	Résultat net
CM-CIC Lease	46%	6	26	(5)	4 440	(0)	35	13
Cigogne Management	40%	6	8	0	65	0	29	17
CM-CIC Factor	5%	0	6	0	7 577	(1)	91	8

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

NOTE 3 - Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique

Principes de répartition des activités

► La banque de détail regroupe a) le réseau bancaire composé des banques régionales et du réseau CIC en Ile-de-France et b) les métiers spécialisés dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau bancaire : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective pour compte de tiers, épargne salariale, immobilier. L'activité d'assurance consolidée par mise en équivalence y est rattachée.

► La banque de financement et les activités de marché regroupent a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et b) les activités de marché qui comprennent les investissements dans les activités de taux, actions et crédits (ITAC) ainsi que l'intermédiation boursière.

► La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.

► Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière sont composés d'entités dédiées. L'ensemble du portefeuille est valorisé en juste valeur par option.

► La holding rassemble les éléments non affectés à une autre activité.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés à l'exception du CIC qui bénéficie d'une répartition analytique de ses comptes individuels.

Répartition du compte de résultat par activité

30.06.2018	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital développpt	Holding	Total
Produit net bancaire	1 840	327	250	221	(36)	2 602
Frais généraux	(1 201)	(179)	(179)	(24)	(52)	(1 635)
Résultat brut d'exploitation	639	148	71	197	(88)	967
Coût du risque	(51)	31	(6)	(1)		(27)
Gains sur autres actifs (1)	78		8			86
Résultat avant impôts	666	179	73	196	(88)	1 026
Impôt sur les sociétés	(210)	(65)	(16)		44	(247)
Gains & pertes nets d'impôts / activités abandonnées						0
Résultat net comptable	456	114	57	196	(44)	779

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

30.06.2017	Banque de détail	Banque de financement et de marché	Banque privée	Capital développpt	Holding	Total
Produit net bancaire	1 805	450	263	169	(33)	2 654
Frais généraux	(1 208)	(170)	(171)	(25)	(61)	(1 635)
Résultat brut d'exploitation	597	280	92	144	(94)	1 019
Coût du risque	(91)	27	1		2	(61)
Gains sur autres actifs (1)	79		(1)			78
Résultat avant impôts	585	307	92	144	(92)	1 036
Impôt sur les sociétés	(200)	(105)	(21)	2	5	(319)
Gains & pertes nets d'impôts / activités abandonnées			5			5
Résultat net comptable	385	202	76	146	(87)	722

(1) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30.06.2018				30.06.2017			
	France	Europe hors France	Autres pays (1)	Total	France	Europe hors France	Autres pays (1)	Total
Produit net bancaire	2 274	228	100	2 602	2 307	250	97	2 654
Frais généraux	(1 443)	(153)	(39)	(1 635)	(1 447)	(147)	(41)	(1 635)
Résultat brut d'exploitation	831	75	61	967	860	103	56	1 019
Coût du risque	(36)	(3)	12	(27)	(79)	5	13	(61)
Gains sur autres actifs (2)	78	8	0	86	78	(0)	0	78
Résultat avant impôts	873	80	73	1 026	859	108	69	1 036
Impôt sur les sociétés	(218)	(14)	(15)	(247)	(276)	(20)	(23)	(319)
Gains & pertes nets d'impôts / activités abandonnées				0	0	0	5	5
Résultat net global	655	66	58	779	583	88	51	722

(1) Hong Kong, USA et Singapour

(2) y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN
NOTE 4 - Caisse, Banques centrales

	30.06.2018	01.01.2018
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	35 673	27 736
- dont réserves obligatoires	1 185	1 138
Caisse	318	309
Total	35 991	28 045

NOTE 5 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
NOTE 5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018				01.01.2018			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
.Titres	11 580	402	2 835	14 817	8 792	470	2 827	12 089
- Effets publics	1 703	0	0	1 703	865	0	0	865
- Obligations et autres titres de dettes	8 847	402	155	9 404	6 959	470	107	7 536
. Cotés	8 847	77	47	8 971	6 959	107	47	7 113
. Non cotés	0	325	108	433	0	363	60	423
dont OPC	135		0	135	80		0	80
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 030		2 309	3 339	968		2 336	3 304
. Cotés	1 030		353	1 383	968		332	1 300
. Non cotés	0		1 956	1 956	0		2 004	2 004
- Titres immobilisés			371	371			384	384
. Titres de participations			37	37			42	42
. Autres titres détenus à long terme			113	113			142	142
. Parts dans les entreprises liées			220	220			199	199
. Autres titres immobilisés			1	1			1	1
. Instruments dérivés	3 322			3 322	2 937			2 937
. Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
dont pensions		0		0		0		0
Total	14 902	402	2 835	18 139	11 729	470	2 827	15 026

NOTE 5b - Analyse des instruments dérivés de transaction

	30.06.2018			01.01.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
<i>Instrument de taux</i>	335 597	1 892	1 768	236 462	1 843	1 803
Swaps	76 828	1 773	1 742	61 798	1 789	1 741
Autres contrats fermes	230 416	11	11	151 264	7	7
Options et instruments conditionnels	28 353	108	15	23 400	47	55
<i>Instrument de change</i>	107 163	1 062	980	89 553	787	794
Swaps	68 006	97	90	53 113	45	53
Autres contrats fermes	8 713	840	766	10 164	623	630
Options et instruments conditionnels	30 444	125	124	26 276	119	111
<i>Autres que taux et change</i>	29 278	368	460	23 010	307	375
Swaps	12 185	112	174	12 995	131	162
Autres contrats fermes	8 550	26	54	5 526	42	75
Options et instruments conditionnels	8 543	230	232	4 489	134	138
Total	472 038	3 322	3 208	349 025	2 937	2 972

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 6 - Couverture
NOTE 6a - Instruments dérivés de couverture

	30.06.2018			01.01.2018		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture						
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>	55 470	538	1 914	56 523	559	2 213
Swaps	53 341	542	1 913	54 203	563	2 212
Autres contrats fermes	264	0	0	232	0	0
Options et instruments conditionnels	1 865	(4)	1	2 088	(4)	1
<i>Couverture de Cash Flow Hedge</i>	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Total	55 470	538	1 914	56 523	559	2 213

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

NOTE 6b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30.06.2018	01.01.2018	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	347	367	-5,4%
. de passifs financiers	(250)	(282)	-11,3%

NOTE 7 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

NOTE 7a - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	30.06.2018	01.01.2018
. Effets publics	1 998	2 132
. Obligations et autres titres de dettes	7 713	7 016
- Cotés	7 375	6 755
- Non cotés	338	261
. Créances rattachées	25	34
Sous-total brut titres de dettes	9 736	9 182
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	134	140
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	(7)	(7)
Autres dépréciations (S3)	(131)	0
Sous-total net titres de dettes	9 598	9 175
. Prêts	0	0
. Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	0	0
. Actions et autres instruments de capitaux propres	20	15
- Cotés	20	15
- Non cotés	0	0
. Titres immobilisés	173	179
- Titres de participations	44	44
- Autres titres détenus à long terme	29	30
- Parts dans les entreprises liées	100	105
- Titres prêtés	0	0
- Avances CC SCI douteuses	0	0
. Créances rattachées	0	0
Sous-total instruments de capitaux propres	193	194
Total	9 791	9 369
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	(45)	(93)
Dont titres de participation cotés.	0	0

NOTE 7b - Expositions au risque souverain

Expositions souveraines

Encours nets comptables au 30 juin 2018 */**

	Portugal	Irlande	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	19		55	75
Actifs à la juste valeur par capitaux propres		85	8	215
Total	19	85	63	290
Durée résiduelle contractuelle				
<1 an		85		143
1 à 3 ans			5	58
3 à 5 ans				
5 à 10 ans	19		18	66
Sup à 10 ans			40	23
Total	19	85	63	290

Encours nets comptables au 1er janvier 2018 */***

	Portugal	Irlande	Espagne	Italie
Actifs à la juste valeur par résultat	8		33	98
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	52	85	8	252
Total	60	85	41	350
Durée résiduelle contractuelle				
<1 an	50			200
1 à 3 ans		85	6	52
3 à 5 ans	2			33
5 à 10 ans	5			54
Sup à 10 ans	3		35	11
Total	60	85	41	350

* Activités de marchés en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale.

** Encours nets de CDS acheteurs de protection

NOTE 7c - Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30.06.2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Juste valeur par capitaux propres	7 022	1 769	999	9 790
- Effets publics et valeurs assimilées	2 006	0	0	2 006
- Obligations et autres titres de dettes	4 992	1 731	869	7 592
- Actions et autres instruments de capitaux propres	20	0	0	20
- Participations et ATDLT	4	32	36	72
- Parts entreprises liées	0	6	94	100
Transaction / JVO /Autres	11 002	3 599	3 538	18 139
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	1 549	148	6	1 703
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres de dettes - Transaction	7 627	826	394	8 847
- Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	33	0	369	402
- Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	108	0	47	155
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 030	0	0	1 030
- Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	443	0	1 866	2 309
- Participations et ATDLT - Autres JVPR	4	4	142	150
- Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	11	210	221
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	208	2 610	504	3 322
Instruments dérivés de couverture	0	522	17	539
Total	18 024	5 890	4 554	28 468
Passifs financiers				
Transaction / JVO	2 856	2 445	616	5 917
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 856	2 445	616	5 917
Instruments dérivés de couverture	0	1 898	15	1 913
Total	2 856	4 343	631	7 830

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne "Total" pour la catégorie d'actif ou de passif concerné

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de transaction classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et de dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

NOTE 7d - Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés au prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	30.06.2018	31.12.2017
RMBS	1 481	3 002
CMBS	331	49
CLO	2 356	1 897
Autres ABS	2 427	2 042
RMBS couverts par des CDS	0	0
CLO couverts par des CDS	0	0
Autres ABS couverts par des CDS	0	0
Lignes de liquidité des programmes ABCP	205	185
Total	6 800	7 175

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions RMBS, CMBS, CLO et autres ABS

30.06.2018	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	547			297	844
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	584	331	2 130	1 898	4 943
Actifs financiers au coût amorti	350		226	232	808
Total	1 481	331	2 356	2 427	6 595
France	209		322	666	1 197
Espagne	114			226	340
Royaume Uni	228		117	269	614
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	324		226	1 195	1 745
USA	412	331	542		1 285
Autres	194		1 149	71	1 414
Total	1 481	331	2 356	2 427	6 595
US Agencies	135				135
AAA	865	331	2 224	1 642	5 062
AA	163		106	564	833
A	28		15	14	57
BBB	8			207	215
BB	31				31
Inférieur ou égal à B	251				251
Non noté			11		11
Total	1 481	331	2 356	2 427	6 595
Origination 2005 et avant	86				86
Origination 2006-2008	379			62	441
Origination 2009-2011	55	1			56
Origination 2012-2018	961	330	2 356	2 365	6 012
Total	1 481	331	2 356	2 427	6 595

NOTE 8 - Actifs financiers au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Titres au coût amorti	2 813	2 849
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32 801	27 431
Prêts et créances sur la clientèle	181 833	171 342
Total	217 447	201 622

NOTE 8a - Titres au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
. Titres	2 881	2 906
- Effets publics	1 679	1 804
- Obligations et autres titres de dettes	1 202	1 102
. Cotés	470	408
. Non cotés	732	694
. Créances rattachées	19	19
Total brut	2 900	2 925
- dont actifs dépréciés (S3)	357	350
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	(1)
Autres dépréciations (S3)	(87)	(75)
Total net	2 813	2 849

NOTE 8b - Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
. Créances saines (S1/S2)	32 778	27 400
Comptes ordinaires	11 040	6 937
Prêts	7 679	7 625
Autres créances	4 443	4 878
Pensions	9 616	7 960
. Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
. Créances rattachées	26	35
. Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	(3)	(4)
. Autres dépréciations (S3)	0	0
Total	32 801	27 431

NOTE 8c - Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Créances saines (S1/S2)	168 807	158 507
. Créances commerciales	6 630	6 391
. Autres concours à la clientèle	161 929	151 888
- crédits à l'habitat	75 755	73 565
- autres concours et créances diverses	73 584	70 214
- pensions	12 590	8 109
. Créances rattachées	248	228
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	4 583	4 864
Créances brutes	173 390	163 371
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	(460)	(457)
Autres dépréciations (S3)	(2 226)	(2 306)
Sous-total I	170 704	160 608
Location financement (investissement net)	11 012	10 608
. Mobilier	6 917	6 565
. Immobilier	4 095	4 043
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	316	324
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	(64)	(63)
Autres dépréciations (S3)	(135)	(135)
Sous-total II	11 129	10 734
Total	181 833	171 342
dont prêts participatifs	4	5
dont prêts subordonnés	14	14

Opérations de location financement avec la clientèle

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Valeur brute comptable	10 932	861	(453)	(12)	11 328
Dépréciations des loyers non recouvrables	(198)	(14)	13	0	(199)
Valeur nette comptable	10 734	847	(440)	(12)	11 129

NOTE 9 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

NOTE 9a. Valeurs brutes soumises à dépréciation

	30.06.2018	01.01.2018
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	32 804	27 435
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	32 795	27 369
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	9	66
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	184 718	174 303
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	168 308	157 592
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	11 511	11 523
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	4 890	5 181
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	9	7
Actifs financiers au coût amorti - titres	2 900	2 925
- soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	2 330	2 463
- soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	213	112
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	357	350
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	9 736	9 182
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	9 602	8 909
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	133
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	134	140
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0
Total	230 158	213 845

NOTE 9b. Cadrage des dépréciations

	01.01.2018	Dotation	Reprise	Autres	30.06.2018
Prêts et créances Etablissements de crédit	(4)	(1)	2	0	(3)
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	(1)	(1)	0	0	(2)
- pertes attendues à terminaison (S2)	(3)	0	2	0	(1)
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	(2 961)	(297)	380	(7)	(2 885)
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	(194)	(39)	27	(4)	(210)
- pertes attendues à terminaison (S2)	(326)	(33)	44	1	(314)
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	(2 441)	(225)	309	(4)	(2 361)
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	(76)	(1)	2	(12)	(87)
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	(1)	0	1	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	(75)	(1)	1	(12)	(87)
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	(7)	(131)	0	0	(138)
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	(7)	0	0	0	(7)
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	(131)	0	0	(131)
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Total	(3 048)	(430)	384	(19)	(3 113)

NOTE 10 - Impôts

NOTE 10a - Impôts courants

	30.06.2018	01.01.2018
Actif (par résultat)	572	753
Passif (par résultat)	315	260

NOTE 10b - Impôts différés

	30.06.2018	01.01.2018
Actif (par résultat)	347	339
Actif (par capitaux propres)	33	28
Passif (par résultat)	265	266
Passif (par capitaux propres)	10	(9)

NOTE 11 - Comptes de régularisation et actifs divers

	30.06.2018	01.01.2018
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	37	99
Comptes d'ajustement sur devises	145	0
Produits à recevoir	389	403
Comptes de régularisation divers	2 291	1 172
Sous-total	2 862	1 674
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	75	69
Débiteurs divers	3 254	3 329
Stocks et assimilés	3	3
Autres emplois divers	12	13
Sous-total	3 344	3 414
Total	6 206	5 088

NOTE 12 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

30.06.2018	Pays	% intérêt	Valeur de MEE (1)	QP de résultat net	Dividendes reçus
Groupe ACM	France	18,50%	1 849	77	62
CM-CIC Asset Management	France	23,54%	13	1	1
Total			1 862	78	63
01.01.2018	Pays	% intérêt	Valeur de MEE (1)	QP de résultat net	Dividendes reçus
Groupe ACM	France	20,52%	1 807	134	52
CM-CIC Asset Management	France	23,54%	13	0	1
Total			1 820	134	53

(1) y compris l'écart d'acquisition de 54 millions d'euros pour le Groupe ACM

NOTE 13 - Immeubles de placement

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Coût historique	58	1	(1)	0	58
Amortissement et dépréciation	(26)	(1)	1	0	(26)
Montant net	32	0	0	0	32

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est comparable à leur valeur comptable.

NOTE 14 - Immobilisations corporelles et incorporelles

NOTE 14a - Immobilisations corporelles

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Coût historique					
Terrains d'exploitation	320	1	0	0	321
Constructions d'exploitation	2 598	29	(24)	0	2 603
Autres immobilisations corporelles	513	22	(17)	0	518
Total	3 431	52	(41)	0	3 442
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	(1 715)	(42)	18	0	(1 739)
Autres immobilisations corporelles	(430)	(11)	7	0	(434)
Total	(2 145)	(53)	25	0	(2 173)
Montant net	1 286	(1)	(16)	0	1 269

NOTE 14b - Immobilisations incorporelles

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	335	8	(1)	1	343
- logiciels	87	7	0	0	94
- autres	248	1	(1)	1	249
Total	335	8	(1)	1	343
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	(155)	(6)	0	0	(161)
- logiciels	(66)	(5)	0	0	(71)
- autres	(89)	(1)	0	0	(90)
Total	(155)	(6)	0	0	(161)
Montant net	180	2	(1)	1	182

NOTE 15 - Ecarts d'acquisition

	01.01.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2018
Ecarts d'acquisition brut	33	0	0	0	33
Dépréciations	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition net	33	0	0	0	33

Filiales	Valeur au 01.01.2018	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur au 30.06.2018
Banque Transatlantique	6					6
Transatlantique Gestion	6					6
CM-CIC Investissement SCR	21					21
Total	33	0	0	0	0	33

NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN
NOTE 16 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	01.01.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	5 916	5 180
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	5 916	5 180

NOTE 16a - Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	30.06.2018	01.01.2018
.Vente à découvert de titres	2 703	2 111
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres de dettes	1 463	917
- Actions et autres instruments de capitaux propres	1 240	1 194
. Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
. Instruments dérivés de transaction	3 208	2 972
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	5	97
Total	5 916	5 180

NOTE 16b - Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

	30.06.2018			01.01.2018		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
. Titres émis	0	0	0	0	0	0
. Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
. Dettes interbancaires	0	0	0	0	0	0
. Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0

NOTE 17 - Passifs financiers au coût amorti
NOTE 17a - Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

	30.06.2018	01.01.2018
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	2 115	1 726
Emprunts	61 732	52 874
Autres dettes	1 299	1 609
Pensions	20 711	13 345
Dettes rattachées	127	94
Total	85 984	69 648

NOTE 17b - Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
. Comptes d'épargne à régime spécial	45 578	43 715
- à vue	33 075	31 475
- à terme	12 503	12 240
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	224	1
Sous-total	45 802	43 716
. Comptes à vue	76 454	73 001
. Comptes et emprunts à terme	24 940	25 282
. Pensions	3 353	2 017
. Autres dettes	9	10
. Dettes rattachées	116	117
Sous-total	104 872	100 427
Total	150 674	144 143

NOTE 17c - Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Bons de caisse	84	113
TMI & TCN	18 938	17 463
Emprunts obligataires	4 442	4 108
Titres seniors non préférés	0	0
Dettes rattachées	95	78
Total	23 559	21 762

NOTE 18 - Comptes de régularisation et passifs divers

	30.06.2018	01.01.2018
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	239	280
Comptes d'ajustement sur devises	51	54
Charges à payer	669	680
Produits constatés d'avance	399	391
Comptes de régularisation divers	4 624	1 499
Sous-total	5 982	2 904
Autres passifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	105	67
Versements restant à effectuer sur titres	54	79
Créditeurs divers	391	348
Sous-total	550	494
Total	6 532	3 398

NOTE 19 - Provisions et passifs éventuels

NOTE 19a - Provisions

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30.06.2018
Provisions pour risques	244	44	(133)	(54)	131	232
Sur engagements de garantie	163	29	0	(37)	1	156
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	31	4	0	(5)	1	31
- dont pertes attendues à terminaison (S2)	40	6	0	(12)	0	34
Sur engagements de financement	29	6	(1)	(8)	(1)	25
- dont pertes attendues à 12 mois (S1)	20	4	(1)	(3)	0	20
- dont pertes attendues à terminaison (S2)	9	2	0	(5)	(1)	5
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	31	0	0	(3)	1	29
Provisions pour litiges	13	4	0	(3)	(2)	12
Provisions pour risques sur créances diverses	8	5	(132)	(3)	132	10
Autres provisions	658	33	0	(22)	(130)	540
Provision pour épargne logement	55	0	0	(11)	0	44
Provisions pour éventualité diverses	275	4	(2)	(4)	(131)	143
Autres provisions (1)	328	29	2	(7)	1	353
Provisions pour engagements de retraite	196	3	0	(2)	(1)	196
Total	1 098	80	(133)	(78)	0	968

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 339 millions d'euros.

NOTE 19b - Engagements de retraite et avantages similaires

	01.01.2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations (1)	30.06.2018
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	94	1	0	0	95
Compléments de retraite	34	2	(2)	(1)	33
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	56	0	0	0	56
Total comptabilisé	184	3	(2)	(1)	184
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités (2)	12	0	0	0	12
Total comptabilisé	12	0	0	0	12
Autres engagements	0	0	0	0	0
Total comptabilisé	0	0	0	0	0
Total	196	3	(2)	(1)	196

(1) Les autres variations résultent de l'évolution du taux d'actualisation.

(2) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

NOTE 20 - Dettes subordonnées au coût amorti

	30.06.2018	01.01.2018
Emprunts participatifs	153	153
Dettes subordonnées à durée indéterminée	26	26
Autres dettes	2 052	1 916
Dettes rattachées	4	3
Total	2 235	2 098

Dettes subordonnées représentant plus de 10% du total des dettes subordonnées au 30 juin 2018.

en M€	Date	Montant	Devise	Taux	Échéance
	Emission	Emission			
Emprunt participatif	28.05.1985	137 M€	EUR	a	b
TSR	24.03.2016	414 M€	EUR	Euribor 3 mois + Marge	24.03.2026
TSR	04.11.2016	700 M€	EUR	Euribor 3 mois + Marge	04.11.2026

a Minimum 85% (TAM+TMO)/2 Maximum 130% (TAM+TMO)/2

b Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures

NOTE 21 - Gains ou pertes latents ou différés

NOTE 21a - Gains ou pertes latents ou différés

	30.06.2018	01.01.2018
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- écarts de conversion	15	(12)
- actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	(18)	(45)
- actifs financiers en JVCPR - instruments de capitaux propres	(42)	(60)
- dérivés de couverture (CFH)	(0)	0
- risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
- quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	211	241
- écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(37)	(36)
Total	129	88

* soldes net d'IS

NOTE 21b - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2018	01.01.2018
	Mouvements	Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	27	-109
Sous-total	27	-109
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	3
Autres mouvements	27	66
Sous-total	27	69
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	18	93
Sous-total	18	93
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	0
Sous-total	0	0
Réévaluation des immobilisations		
	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
	0	19
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		
	-30	-6
Total	42	66

Note 21c - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30.06.2018			01.01.2018		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecarts de conversion	27	0	27	-109	0	-109
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	43	-16	27	98	-29	69
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	15	3	18	96	-3	93
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0	0	25	-6	19
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-48	18	-30	-18	12	-6
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	37	5	42	92	-26	66

NOTE 22 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	30.06.2018	01.01.2018
Engagements de financement	35 453	33 381
Engagements en faveur d'établissements de crédit	513	315
Engagements en faveur de la clientèle	34 940	33 066
Engagements de garantie	15 029	14 123
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	1 486	1 224
Engagements d'ordre de la clientèle	13 543	12 899
Engagements sur titres	1 946	1 530
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	1 946	1 530

Engagements reçus	30.06.2018	01.01.2018
Engagements de financement	204	208
Engagements reçus d'établissements de crédit	204	208
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	59 858	52 205
Engagements reçus d'établissements de crédit	43 576	42 202
Engagements reçus de la clientèle	16 282	10 003
Engagements sur titres	1 573	452
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	1 573	452

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
NOTE 23 - Intérêts et produits/charges assimilés

	30.06.2018		30.06.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	178	(346)	136	(258)
. Clientèle	3 269	(1 754)	3 226	(1 722)
- dont location financement et location simple	1 521	(1 405)	1 459	(1 336)
. Instruments dérivés de couverture	175	(475)	207	(517)
. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	68	(12)		
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	66	0	89	0
. Titres au coût amorti	19	0	1	0
. Dettes représentées par un titre	0	(160)	0	(142)
. Dettes subordonnées	0	0	0	0
Total	3 775	(2 747)	3 659	(2 639)

NOTE 24 - Commissions

	30.06.2018		30.06.2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1	(2)	1	(2)
Clientèle	473	(6)	495	(6)
Titres	233	(17)	269	(14)
Instruments dérivés	2	(3)	1	(2)
Change	7	(1)	8	(0)
Engagements de financement et de garantie	3	(1)	2	(11)
Prestations de services	603	(278)	569	(275)
Total	1 322	(308)	1 345	(310)

NOTE 25 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2018	30.06.2017
Instruments de transaction	221	222
Instruments à la juste valeur sur option (1)	10	239
Inefficacité des couvertures	(3)	5
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	(3)	5
. Variations de juste valeur des éléments couverts	(91)	(530)
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	88	535
Résultat de change	43	20
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat (1)	210	0
Total des variations de juste valeur	481	486

(1) dont 195 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au 30 juin 2018 classés en autres provenant à la juste valeur par résultat contre 165 millions d'euros au 30 juin 2017 classés en instruments à la juste valeur sur option

NOTE 26 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (2018)/Actifs Disponibles à la vente (2017)

	30.06.2018	30.06.2017
. Dividendes	21	31
' dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période		
. PV/MV réalisées sur instruments de dettes	39	133
. PV/MV réalisées sur instruments de capitaux propres (2017)		(65)
Total	60	99

NOTE 27 - Produits et charges des autres activités

	30.06.2018	30.06.2017
Produits des autres activités		
. Immeubles de placement :	0	0
- reprises de provisions/amortissements	0	0
- plus values de cession	0	0
. Charges refacturées	14	14
. Autres produits	44	37
Sous-total	58	51
Charges des autres activités		
. Immeubles de placement :	(1)	(1)
- dotations aux provisions/amortissements	(1)	(1)
- moins values de cession	0	0
. Autres charges	(38)	(36)
Sous-total	(39)	(37)
Total net des autres produits et charges	19	14

NOTE 28 - Frais généraux

	30.06.2018	30.06.2017
Charges de personnel	(889)	(892)
Autres charges générales d'exploitation	(687)	(678)
Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	(59)	(65)
Total	(1 635)	(1 635)

NOTE 28a - Charges de personnel

	30.06.2018	30.06.2017
Salaires et traitements	(544)	(532)
Charges sociales	(227)	(224)
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	(43)	(59)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	(75)	(77)
Autres	0	0
Total	(889)	(892)

NOTE 28b - Effectifs moyens

	30.06.2018	30.06.2017
Techniciens de la banque	10 387	10 679
Cadres	9 307	9 292
Total	19 694	19 971
Dont France	18 149	18 387
Dont étranger	1 545	1 584

NOTE 28c - Autres charges générales d'exploitation

	30.06.2018	30.06.2017
Impôts et taxes	(163)	(168)
Services extérieurs	(542)	(524)
Autres charges diverses	18	14
Total	(687)	(678)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi s'élève à 11 M € et est comptabilisé en diminution des charges sociales.

NOTE 28d - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30.06.2018	30.06.2017
Amortissements :	(59)	(64)
- immobilisations corporelles	(53)	(57)
- immobilisations incorporelles	(6)	(7)
Dépréciations :	0	(1)
- immobilisations corporelles	0	(1)
- immobilisations incorporelles	0	0
Total	(59)	(65)

NOTE 29 - Coût du risque

	30.06.2018	30.06.2017
- pertes attendues à 12 mois (S1)	(13)	0
- pertes attendues à terminaison (S2)	24	0
- actifs dépréciés (S3)	(38)	(61)
Total	(27)	(61)

30.06.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
pertes attendues à 12 mois (S1)	(48)	36				(12)
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	(1)	0				(1)
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	(38)	27				(11)
- dont location financement	(1)	0				(1)
- Actifs financiers au coût amorti - titres	(0)	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				(0)
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	(9)	9				0
pertes attendues à terminaison (S2)	(41)	64				23
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	(0)	2				2
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	(33)	44				11
- dont location financement	(1)	1				0
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	(8)	18				10
Actifs dépréciés (S3)	(365)	442	(112)	(12)	9	(38)
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	(0)	0	(0)
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	(209)	286	(111)	(9)	5	(39)
- dont location financement	(2)	2	(1)	(1)	0	0
- Actifs financiers au coût amorti - titres	(1)	1	0	0	0	(0)
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	(131)	0	(1)	(3)	4	(131)
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	(24)	155	0	(0)	0	131
Total	(454)	542	(112)	(12)	9	(27)

30.06.2017	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Actifs dépréciés (S3)	(309)	365	(114)	(22)	19	(61)
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	8	0	0	2	10
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	(286)	333	(113)	(15)	9	(72)
- dont location financement	(2)	3	(2)	(1)	0	(2)
- Actifs financiers au coût amorti - titres	(3)	0	0	0	0	(3)
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	(3)	0	(1)	(7)	8	(3)
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	(17)	24				7
Total	(309)	365	(114)	(22)	19	(61)

NOTE 30 - Gains ou pertes sur autres actifs

	30.06.2018	30.06.2017
Immobilisations corporelles et incorporelles	8	(3)
- Moins-values de cession	(2)	(3)
- Plus-values de cession	10	(0)
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
Total	8	(3)

NOTE 31 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt

	30.06.2018	30.06.2017
Charge d'impôt exigible	(246)	(294)
Charge d'impôt différé	9	(26)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(10)	1
Total	(247)	(319)

NOTE 32 - Résultat par action

	30.06.2018	01.01.2018
Résultat net part du Groupe	774	715
Nombre d'actions à l'ouverture	37 795 782	37 797 752
Nombre d'actions à la clôture	37 795 782	37 795 782
Nombre moyen pondéré d'actions	37 795 782	37 796 767
Résultat de base par action en euros	20,47	18,91
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action en euros	20,47	18,91

Le capital social du CIC est de 608.439.888 euros, divisé en 38.027.493 actions de 16 euros de nominal, dont 231.711 titres auto-détenus.

NOTE 33 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

	30.06.2018		01.01.2018	
	Entreprises	Entreprise mère	Entreprises	Entreprise mère
	consolidées par mise en équivalence		consolidées par mise en équivalence	
Actifs				
Actifs à la juste valeur par résultat	0	58	0	7
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	1 326	12 239	960	9 184
Actifs divers	2	39	8	37
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	13	52 052	7	48 763
Passifs à la juste valeur par résultat	0	0	0	2
Dettes envers la clientèle	27	174	25	165
Dettes représentées par un titre	474	1 780	350	1 789
Dettes subordonnées	0	3 549	0	2 046
Engagements de financement donnés	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	37	0	23
Engagements de financement reçus	0	8	0	0
Engagements de garanties reçus	0	3 502	0	3 103
	30.06.2018		30.06.2017	
Intérêts reçus	0	140	0	146
Intérêts versés	(3)	(209)	(6)	(222)
Commissions reçues	230	8	225	4
Commissions versées	0	(49)	0	(46)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	63	1		
Autres produits et charges	0	(1)	53	36
Frais généraux	(30)	(202)	(30)	(196)

L'entreprise mère est constituée de la BFCM, actionnaire majoritaire du CIC, de la caisse fédérale de crédit mutuel (CFCM), entité contrôlant la BFCM et de toutes leurs filiales.

Les relations avec l'entreprise mère sont principalement composées de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie, la BFCM étant l'organisme de refinancement du groupe et des prestations informatiques facturées avec les entités Euro-Information.

Les entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence sont CM-CIC Asset Management et le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

3. Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes semestriels

Crédit Industriel et Commercial - CIC

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

KPMG S.A.
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex
S.A. au capital de € 5.497.100

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Regionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Crédit Industriel et Commercial - CIC

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Crédit Industriel et Commercial - CIC, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » exposé dans la note 1 « Principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation » de l'annexe, ainsi que dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à cette première application.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 août 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Jacques Lévi

Hassan Baaj

4. Présentation du CIC

4.1. Métiers

Se référer au paragraphe « Evénement récent relatif à l'activité du CIC » du chapitre 1.

4.2. Capital

Le capital social reste inchangé à 608 439 888 euros au 30 juin 2018.

Répartition du capital au 30 juin 2018 :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Droits de vote	%
BFCM	35 417 871	93,14%	35 417 871	93,71%
Mutuelles Investissement	2 377 911	6,25%	2 377 911	6,29%
Auto-contrôle	231 711	0,61%		
TOTAL	38 027 493	100,00%	37 795 782	100,00%

Indication des personnes physiques ou morales qui seules, conjointement ou de concert peuvent exercer un contrôle sur le CIC :

La BFCM organise son activité autour des pôles suivants :

- société ayant une activité de holding du groupe Crédit Mutuel-CM11, elle porte les participations qui concernent le secteur bancaire et financier, l'assurance, l'immobilier et la technologie ;
- gestion financière, trésorerie et refinancement du groupe ;
- service de crédits, montages financiers, gestion des flux et salle de marché à destination d'une clientèle grandes entreprises et d'institutionnels.

Au 30 juin 2018, avec un total de bilan consolidé de 662,3 milliards d'euros, le groupe Crédit Mutuel-CM11 gère et conserve 582,7 milliards d'euros d'épargne, dont 287,9 milliards de dépôts comptables, 190,1 milliards d'épargne financière bancaire et 94,7 milliards d'épargne assurance. Son encours de crédits est de 358,3 milliards.

Ses capitaux propres s'élèvent à 42,5⁴ milliards d'euros.

⁴ Y compris le résultat de l'exercice et avant distribution.

5. Gouvernement d'entreprise - Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

5.1. Composition des organes de direction au 30 juin 2018

Membres nommés par l'assemblée générale des actionnaires :

- Monsieur Nicolas Théry, Président ;
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel représentée par Madame Catherine Allonas Barthe ;
- Monsieur Eric Charpentier ;
- Monsieur Maurice Corgini ;
- Monsieur Jean-François Jouffray ;
- Madame Catherine Millet.

Administrateurs élus par les salariés :

- Monsieur William Paillet ;
- Madame Ségolène Denavit.

Censeurs :

- Monsieur Luc Chambaud ;
- Monsieur Guy Cormier ;
- Monsieur Gérard Cormorèche ;
- Monsieur Jacques Humbert ;
- Monsieur Damien Lievens ;
- Monsieur Lucien Miara.

Représentants du comité d'entreprise :

- Gérard Fubiani.

Direction générale :

- Daniel Baal, Directeur général et dirigeant effectif ;
- Philippe Vidal, Directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Claude Koestner, Directeur général adjoint ;
- René Dangel, Directeur général adjoint.

Commissaires aux comptes :

- Ernst & Young et autres ;
- PricewaterhouseCoopers audit ;
- KPMG S.A.

5.2. Conditions de préparation et d'organisation du conseil

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale mentionnée à l'article L.225-100 un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Toutefois, les informations correspondantes peuvent être présentées au sein d'une section spécifique du rapport de gestion.

Ce rapport rend compte de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que des éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

5.2.1. Préparation et organisation des travaux du conseil

Composition du conseil

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 10 à 16 des statuts : ceux-ci ne comportent aucune stipulation qui ajoute quoi que ce soit à ce qui est prévu par la loi.

Le Crédit Industriel et Commercial (CIC) se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise. Elle ne se réfère pas au code Afep-Medef sur ce même sujet, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionnariat, composé à 100 % par des entités du groupe Crédit Mutuel, dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel pour 93,14 % et Mutuelles Investissement pour 6,25 %, le solde étant de l'auto-contrôle pour 0,61 %.

Dans la détermination de la composition du conseil d'administration, il est fait application de plusieurs principes.

1°. Incompatibilités et interdictions : chaque administrateur signe lors de sa nomination une déclaration par laquelle il certifie ne pas tomber sous le coup des interdictions bancaires énoncées à l'article L. 500-1 du Code monétaire et financier.

2°. Limite d'âge : la composition du conseil tient compte d'une disposition définie dans les statuts, selon laquelle le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des administrateurs. Pour des raisons d'harmonisation et de cohérence au niveau du groupe, il est proposé qu'en décembre 2018, la limite d'âge individuelle soit fixée à soixante-dix ans pour chaque administrateur et à soixante-quinze ans pour chaque censeur. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire.

3°. Cumul avec un contrat de travail : aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

4°. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration : la loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée en 2014 et en vigueur au 1er janvier 2017 s'applique à le CIC et est mise en œuvre avec 2 administratrices et 4 administrateurs au sein du conseil. Le conseil peut également compter sur la participation d'une administratrice et d'un administrateur salariés.

5°. Compétence et formation des administrateurs : le CIC accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs. Un module spécifique de formation des administrateurs a été mis en place sous l'impulsion de la commission interfédérale de formation des élus permettant de consolider les connaissances et compétences des administrateurs et censeurs du CIC au regard des compétences réglementaires exigées depuis la transposition en France de la directive CRD IV. Les membres des comités réglementaires disposent également de modules de formation spécifiques visant à consolider leurs compétences pour mener à bien les travaux de ces comités.

6°. Composition du conseil d'administration et administrateurs indépendants : les orientations conjointes de l'Autorité bancaire européenne (EBA) et de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) en date du 26 septembre 2017 sur l'évaluation des membres de l'organe de direction ainsi que des fonctions clés ont désormais fixé 11 critères d'indépendance applicables à compter du 1er juillet 2018 à tous les établissements de crédit sur le territoire de l'union européenne. Ces orientations ont été traduites le 23 mars 2018 et par notice publiée le 5 juin 2018, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution entend se conformer partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude du 26 septembre 2017. L'ACPR entend se conformer aux orientations, à l'exception des dispositions prévoyant l'évaluation par l'autorité de supervision de l'aptitude des titulaires de postes clés à chaque nomination ou renouvellement. La déclaration de non-conformité s'applique aux paragraphes 162 et 176 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne) ainsi qu'aux paragraphes 171 et 172 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants avec deux réserves d'interprétation :

- l'indépendance formelle des membres de l'organe de direction et des membres du comité des risques et du comité des nominations ne constitue pas un critère d'aptitude prévu par la législation et la réglementation française en vigueur, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en oeuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul motif d'une candidature individuelle au titre du « *fit and proper* ». Par ailleurs, hormis le cas spécifique des comités d'audit des entités d'intérêt public, pour lesquels l'article L. 823-19 du code de commerce prévoit, en principe, la présence d'un administrateur indépendant, au titre de la transposition de la Directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés, l'ACPR considère la présence de membres indépendants, au sein des organes de surveillance et autres comités spécialisés comme relevant de bonnes pratiques à encourager et non d'une exigence légale ou réglementaire.

- en droit, le fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 91) n'est pas constitutif d'une présomption de non indépendance d'un membre. Le non-respect de ces critères n'épuise pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres mesures, notamment celles qui seraient élaborées par les établissements français dans le cadre des lois et règlements en vigueur et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif d'indépendance.

En application du paragraphe 89)b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements CRD entièrement détenus par un établissement CRD et dans les établissements CRD n'ayant pas d'importance significative qui sont des entreprises d'investissement.

7°. Cotation de l'action et prévention des abus de marchés : Les actions du CIC ne sont plus cotées.

8°. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance : Conformément au code d'éthique et de déontologie en vigueur dans le groupe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les membres du

conseil d'administration et le directeur général, entre leurs obligations à l'égard du CIC et leurs intérêts privés.

Les travaux du conseil en 2018

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

En 2018, à la date du 30 juin, le conseil d'administration s'est réuni une fois. Le taux de présence aux conseils a été de 64%.

Le conseil du 21 février 2018 a été principalement dédié à l'examen et à l'arrêt des comptes sociaux et consolidés, ainsi qu'à la préparation de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est tenue le 4 mai. Le conseil a examiné les comptes de l'exercice 2017, entendu les conclusions des commissaires aux comptes et pris connaissance des activités de contrôle et de surveillance. Le conseil a pris connaissance des rapports des comités réglementaires. Il a approuvé le cadre d'appétence aux risques, pris connaissance des éléments relatifs au processus d'évaluation des exigences en fonds propres (SREP), arrêté les limites unitaires et sectorielles *corporate* au niveau du groupe, et validé les politiques sectorielles et les grilles d'application. Le conseil a approuvé le corps de règles de CM-CIC Marchés et a renouvelé l'autorisation d'émettre des EMTN pour une nouvelle durée d'un an. Le conseil a également arrêté les termes des projets de modifications en matière de gouvernance en cohérence avec les autres entités faitières du groupe :

- fixer le nombre minimum d'administrateurs à 3 (article 10 I)
- fixer la durée des mandats des administrateurs, hormis les administrateurs élus par les salariés, à 3 ans au lieu de 6 ans (article 10 II)
- fixer la limite d'âge des administrateurs à soixante-dix ans (article 10 V),
- fixer la limite d'âge du Président à soixante-dix ans (article 11 1.),
- porter la durée des mandats de la direction générale à trois ans et fixer la limite d'âge à soixante-dix ans (article 12 2.),
- Fixer la durée des mandats des censeurs à 3 ans et leur limite d'âge à soixante-quinze ans et rajouter un droit de requérir une seconde délibération du conseil (article 14),

Dans un but de cohérence avec les autres échéances électorales internes au groupe, ces modifications prendraient effet à compter du premier conseil d'administration se tenant après la chambre syndicale et interfédérale de décembre 2018.

Fonctionnement du conseil

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.511-13 al. 2 du Code monétaire et financier, la réglementation bancaire impose de dissocier les fonctions de président de l'organe de surveillance et de dirigeant effectif de l'établissement. La direction effective de l'établissement est assumée par au moins deux personnes. La direction effective bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

La direction générale du CIC est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif,
- M. Philippe Vidal, directeur général adjoint et dirigeant effectif,
- M. Claude Koestner, directeur général adjoint,
- M. René Dangel, directeur général adjoint.

Les conseils du 11 décembre 2014 et du 24 mai 2017 n'ont pas apporté de limitations aux pouvoirs des deux dirigeants effectifs tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

Les comités internes

Conformément aux articles L.511-89 et suivants du Code monétaire et financier, le conseil s'appuie sur quatre comités spécialisés constitués sur un périmètre groupe par le conseil d'administration de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel. Ces comités peuvent inviter tout expert technique ou tout représentant d'une entité du périmètre groupe dans le cadre de leurs travaux. Il est régulièrement rendu compte au conseil des travaux de ces comités.

Comité des rémunérations groupe

À la suite à la transposition de la directive dite CRD4, et notamment de son article 88, le conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2015, a constitué en son sein, conformément à l'article L511-89 du Code monétaire et financier, un nouveau comité spécialisé.

Ce comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement,
- les entités du groupe consolidé par la Caisse fédérale de Crédit Mutuel (CIB 10278) prise en qualité de société-mère du groupe consolidé Crédit Mutuel CM11 qui a raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration,
- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées d'un comité conforme aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ce comité individuel rend compte au comité des rémunérations groupe de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiqués.

Le comité des rémunérations analyse et contrôle les principes de rémunération et les éléments de cadrage annuel présentés par la direction générale, et notamment :

- les évolutions réglementaires applicables,
- le niveau des enveloppes allouées aux preneurs de risques (MRT),
- les modalités de répartition, d'attribution individuelle et de paiement,

- la liste des rémunérations dépassant un certain montant ainsi que celle de la population des collaborateurs, identifiés en tant que preneurs de risque,
- la rémunération du directeur des risques ainsi que celle du responsable de la conformité.

Pour exercer ces missions, le comité des rémunérations s'appuie sur les pratiques de marché par tous moyens qu'il jugera utile.

Dans ce cadre, le comité des rémunérations formule régulièrement, et au moins tous les ans, des propositions sur la rémunération de l'organe exécutif et des mandataires sociaux, un avis sur la note de politique générale du groupe en matière de rémunération et peut émettre des avis, propositions ou recommandations relatives à sa mission à l'attention du conseil d'administration.

En outre, le comité des rémunérations s'assure auprès de la direction générale que les directions risques, contrôles et conformité ont bien été consultées par la direction des ressources humaines pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Par ailleurs, le comité des rémunérations prend connaissance du rapport annuel de l'audit sur la politique des rémunérations et/ou du rapport de suivi de mission d'audit.

Le comité rend compte au conseil d'administration de ses travaux et lui présente ses propositions. Il émet dans son compte rendu les avis et recommandations qu'il juge utiles.

Il y formule également toutes propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle et à des changements de réglementation.

Dans un but de cohérence dans le groupe et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants

- directeurs généraux des entités du groupe a été adopté lors du conseil d'administration du 26 février 2016.

Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif.

Ce dispositif associe au président de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel, la direction générale de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines groupe, le secrétariat général groupe et la direction des risques groupe. Le comité des rémunérations rend son avis sur la proposition du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration.

À ce titre, le comité s'appuie sur les travaux menés par la direction des ressources humaines groupe, le secrétariat général groupe, la direction des risques groupe et le secrétariat de séance des réunions de ce comité est tenu par le secrétariat général groupe.

Ce comité se compose de 5 membres élus pour trois ans :

- M. Jacques Humbert, président
- M. Gérard Bontoux
- M. Maurice Corgini
- M. André Gerwig
- M. Jean-François Jouffray,
- M. François Troillard, administrateur salarié

Comité des nominations groupe

À la suite à la transposition de la directive dite CRD4, et notamment de son article 88, le conseil d'administration, lors de sa séance du 27 février 2015, a constitué en son sein un nouveau comité spécialisé, conformément à l'article L.511-89 du Code monétaire et financier.

Ce comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement,
- les entités du groupe consolidé par la Caisse fédérale de Crédit Mutuel (CIB 10278) prise en qualité de société-mère du groupe consolidé Crédit Mutuel CM11 qui a raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration, à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées d'un comité conforme aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ce comité individuel rend compte au comité des rémunérations groupe de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiqués.

Le comité a les principales missions prévues par les articles L.511-98 à L.511-101 du Code monétaire et financier, et notamment :

- d'identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, de censeur, de dirigeant pouvant avoir la qualité de dirigeant effectif (directeur général, directeur général délégué, directeur général adjoint et autre cadre dirigeant), en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent,
- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil d'administration,
- préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions,
- fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil et élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif (les deux devant être publiés),
- évaluer périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil au regard des missions qui lui sont assignées et lui soumettre toutes recommandations utiles,
- évaluer périodiquement et au moins une fois par an les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil, tant individuellement que collectivement, et lui en rendre compte,
- examiner périodiquement les politiques du conseil en matière de sélection et de nomination des deux dirigeants effectifs, des directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et formuler des recommandations en la matière,
- s'assurer que le conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

Par ailleurs, dans un but de cohérence dans le groupe et en l'absence de mécanisme sur le sujet, est mis en place un processus de coordination et de concertation pour la nomination et le remplacement des cadres dirigeants et directeurs généraux des entités du groupe.

Ces nominations et remplacements se feront parmi une liste de cadres identifiés ayant suivi le parcours défini par le groupe. Pour les directeurs généraux des fédérations, et à l'issue du processus de coordination et de concertation, les nominations et remplacements seront faits par les conseils d'administration sur proposition des présidents des fédérations dans le respect de leurs prérogatives. Ce dispositif de coordination et de concertation associera au président de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel, la direction générale de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel, la direction des ressources humaines groupe, le secrétariat général groupe et la direction des risques groupe.

Le comité des nominations a donc également pour mission d'émettre un avis résultant du processus de coordination et de concertation. Celui-ci est ensuite transmis sous la forme d'un extrait du procès-verbal du comité à l'entité concernée en vue de la décision juridique de nomination ou de remplacement par son organe compétent.

Il se tient informé de toutes les réglementations et recommandations de place en matière de gouvernance.

Le président du conseil peut le cas échéant le consulter sur des points de gouvernance.

À ce titre, le comité s'appuie sur les travaux menés par le secrétariat général groupe de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel, en lien avec la direction des risques et la direction des ressources humaines. Le secrétariat de séance des réunions de ce comité est tenu par le secrétariat général groupe de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel.

Ce comité se compose 5 membres élus pour 3 ans de :

- M. Jacques Humbert, Président,
- M. Gérard Bontoux,
- M. Maurice Corgini,
- M. André Gerwig,
- M. Jean-François Jouffray.

Comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences qui résultent de la transposition de la directive européenne 2006.43.CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, l'article 1512-1-1 du Code de commerce, et à celles qui découlent du règlement 97-02 (devenu l'arrêté du 3 novembre 2014) relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, un comité d'audit et des comptes groupe (CACG) a été mis en place au niveau CM5 en juin 2009, devenu ensuite Crédit Mutuel CM11.

Le comité d'audit et des comptes groupe est composé d'administrateurs représentant les fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse fédérale de Crédit Mutuel (en principe un par fédération), d'un représentant de la BFCM et de deux membres du conseil d'administration du CIC. Le comité élit un président en son sein pour une période de 3 ans, renouvelable une fois.

Le comité d'audit et des comptes groupe :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne ;
- reçoit communication du rapport annuel consolidé de contrôle interne et de surveillance des risques ainsi que du rapport semestriel de contrôle interne ;
- est informé des conclusions des principales missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;

- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- est chargé d'apprécier l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- supervise le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- participe au choix des commissaires aux comptes et a libre accès à eux pour prendre connaissance de leur programme de travail, pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'exercer leur mission et pour débattre avec eux des conclusions de leurs travaux ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- examine l'exposition du groupe aux risques sur la base d'un *reporting* normalisé et périodique des risques de contreparties, de marchés, de taux, de liquidité et plus globalement de l'ensemble des risques auxquels le groupe est exposé ;
- examine les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés ainsi que la politique de gestion de crise.

Le CACG a libre accès aux responsables des différentes filières de contrôle (périodique, permanent et conformité) ainsi qu'au responsable de la direction des risques et à celui de la direction financière. Le CACG peut également convoquer des responsables opérationnels en fonction des sujets évoqués.

Le comité d'audit et des comptes groupe se compose de 14 membres :

- Jean-François Jouffray, Président,
- Bernard Basse,
- Jean-Pierre Bertin,
- Michel Brard,
- Maurice Corgini,
- Christian Fouchard,
- Patrice Garrigues,
- Jacques Humbert,
- Damien Lievens,
- Yves Magnin,
- Patrick Morel,
- Jean-François Parra,
- Francis Pernet,
- Alain Pupel.

Comité de suivi des risques groupe

Ce comité est constitué au niveau du groupe Crédit Mutuel CM11 et est composé de membres des organes délibérants.

Les missions et attributions du CSRG sont les suivantes :

- procéder à une revue exhaustive des risques auxquels le groupe Crédit Mutuel CM11 est exposé. L'exhaustivité est observée tant en termes de types de risques qu'en termes de métiers exercés par les entités bancaires et non bancaires du groupe aussi bien en France qu'à l'étranger ;
- examiner les expositions sous l'angle de leur qualité, notations, concentration et des dépréciations de valorisation ;

- Analyser les ratios de liquidité à court et moyen terme et surveiller leurs évolutions notamment dans le cadre de la procédure ILAAP ;
- examiner l'évolution des principaux ratios réglementaires et d'exploitation et notamment ceux relatifs à la consommation de fonds propres, par métiers et entités, les ratios de solvabilité et de levier ainsi que le respect des montants alloués par les organes délibérants notamment dans le cadre de la procédure ICAAP ;
- Interpréter l'évolution des résultats en perspective avec l'évolution des risques, des résultats et la consommation de fonds propres et examiner l'évolution des ratings externes ;
- apprécier la qualité de tous les risques évoqués dans l'arrêté du 3 novembre 2014 et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels, sur l'ensemble du périmètre des entités du groupe (notamment périmètre bancaire et compagnies d'assurances) ;
- assister l'organe délibérant dans sa tâche de supervision de l'application des politiques et stratégies en termes de risques par les directions générales constituant l'organe exécutif du groupe. Dans ce cadre, sont notamment observés le respect des limites des indicateurs de risques et les éventuels dépassements ;
- conseiller l'organe délibérant sur les stratégies et tolérance relatives aux risques, tant actuels que futurs. Dans ce contexte, le comité peut proposer à l'organe délibérant des modifications sur le dispositif de gestion de risques (ajout et modification d'indicateurs et/ou de limites), des *reportings* spécifiques ou des commentaires sur tel ou tel dossier ou risque particulier ou général ;
- examiner les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés ainsi que la politique de gestion de crise, les méthodologies de mesure des risques, les politiques de prise de risques ainsi que les politiques de gestion de crise y compris les plans de redressement de crise (PRC) ;
- s'assurer de l'existence de procédures de conformité aux obligations légales et réglementaires et d'un processus d'identification et de traitement des incidents et anomalies ;
- veiller à ce que la nature, la couverture en périmètre, la granularité, la forme et la fréquence des informations relatives aux risques qui sont transmises au comité soient adéquates ;
- proposer à la direction générale toutes les mesures éventuellement nécessaires sur le dispositif de limites ou de seuils d'alerte sur les principales contreparties, secteurs économiques ou géographiques, ainsi que les limites ou seuils d'alerte en matière de risque de taux, de liquidité et de marché.

Le directeur des risques Groupe rend compte de l'évolution des principaux risques tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté du 3 novembre 2014 et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels.

Le directeur des risques groupe informe le comité du suivi des modifications ou dépassements éventuels des limites et des seuils d'alerte, commente l'actualité réglementaire et les missions de contrôle des régulateurs. Il fait le point sur les évolutions du groupe sur ses marchés en France et à l'international.

Le comité de suivi des risques groupe se compose de 15 membres :

- Daniel Schoepf, Président
- Laurent Benoit
- Gilles Berrée
- Jean-Louis Boisson

- Hubert Chauvin
- Gérard Bontoux
- Hervé Chatanay
- Pierre Hussherr
- Jean-François Jouffray
- Claude Lévêque
- Jean-Paul Panzani
- Daniel Rocipon
- Denis Schitz
- Nicolas Théry
- Michel Vieux

Déontologie

Le recueil de déontologie du groupe Crédit Mutuel CM11 a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 7 mars 2008.

Ce document de référence, qui reprend l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il est destiné à servir de référence dans ce domaine et à être repris par les différentes entités.

Le respect des règles de déontologie s'applique non seulement aux collaborateurs dans le cadre de leurs fonctions, mais également à l'entité à laquelle ils appartiennent. Celle-ci doit veiller à appliquer les principes énoncés ci-dessus qui se réfèrent à des valeurs auxquelles l'ensemble du groupe Crédit Mutuel CM11 souscrit.

Ce code est complété par des dispositions relatives à la lutte contre la corruption ainsi que par deux textes spécifiques sur la sécurité des systèmes d'information et sur la lutte contre la violence et le harcèlement au travail.

Le recueil de déontologie est consultable au secrétariat général groupe.

Les règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées font l'objet de rappels réguliers sur leurs obligations.

Comité d'éthique et de déontologie

un comité d'éthique et de déontologie a été constitué de manière communautaire par la chambre syndicale des 13 et 14 avril 2007 pour suivre le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie au sein des instances du groupe des caisses affiliées à la Caisse fédérale de Crédit Mutuel.

Il est composé de 22 membres nommés par la chambre interfédérale sur le principe d'un élu et d'un représentant du personnel par fédération du groupe :

- 11 élus, proposés par le conseil d'administration de leur fédération d'origine parmi les élus de cette fédération participants à la chambre interfédérale,
- 11 représentants du personnel, proposés par le comité d'entreprise de leur fédération d'origine parmi les représentants participants à la chambre interfédérale.

Sont associés aux travaux du comité avec voix consultative : le directeur des ressources humaines du groupe, le secrétaire général groupe, l'inspecteur général, les responsables de la conformité et les responsables des relations élus des fédérations.

Le comité est présidé par un élu siégeant à la chambre, représentant les caisses adhérentes et proposé par le conseil d'administration de la fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

5.3. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 30 juin 2018 au titre de l'article L225-1 du Code du commerce

Conseil d'administration

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965 à Lille (59)

Adresse professionnelle:

Crédit Industriel et Commercial	Début de mandat	Fin de mandat
6 avenue de Provence - 75009 Paris	11.12.2014	2019
Président du conseil d'administration du CIC		

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Confédération nationale du Crédit Mutuel	21.03.2016	2024
Caisse Centrale de Crédit Mutuel	21.03.2016	2022
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	18.01.2016	2020
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	14.11.2014	2019
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	14.11.2014	2020
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	14.10.2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie Iard	14.10.2014	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	14.10.2014	2023
Banque CIC Est	13.09.2012	2019
Banque CIC Nord Ouest	12.05.2017	2021

Président du conseil de surveillance :

Banque Européenne du Crédit Mutuel	14.11.2014	2019
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	27.07.2016	2021

Membre du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges	05.03.2014	2019
ACM GIE	30.06.2015	2021

Mutuel Centre Est Europe

Membre du conseil de direction

Euro-Information	23.10.2017	2020
------------------	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil de direction

Euro Information	07.05.2014	2017
------------------	------------	------

Président Directeur général

Banque CIC Est	13.09.2012	2016
----------------	------------	------

Président du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	30.06.2015	2016
--	------------	------

Membre du conseil d'administration

Targobank Espagne	11.11.2011	2016
Confédération Nationale du Crédit Mutuel	06.03.2013	2016

Représentant permanent de la BECM, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	05.04.2013	2016
---	------------	------

Directeur général adjoint :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	01.07.2011	2014
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	01.07.2011	2014
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	01.07.2011	2014

Membre du conseil d'administration :

Banque Publique d'investissement	18.02.2013	2014
----------------------------------	------------	------

Représentant permanent du GACM

au conseil d'administration de ACM Iard SA	2013	2014
--	------	------

Membre du conseil de surveillance :

Cofidis	14.10.2011	2015
Cofidis Participations	14.10.2011	2015

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Siège social :

34 rue du Wacken	Début	Fin
67000 Strasbourg	de mandat	de mandat
Administrateur	19.05.2011	2023

Autres mandats

Président :

CM-CIC Immobilier	05.06.2012	2020
Bischenberg	30.09.2004	2022
Sofedis	30.06.2016	2020

Membre du conseil d'administration :

ASTREE	23.05.2017	2020
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM	13.05.2015	2023
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	11.05.2011	2023
Assurances du Crédit Mutuel Iard SA	11.05.2011	2023
Banque marocaine du commerce extérieur	31.12.2008	2020
Banque de Tunisie	26.05.2009	2021
Batigère	22.03.1996	2021
Caisse de Refinancement de l'Habitat	12.10.2007	2019
CM-CIC Epargne Salariale	21.05.2008	2020
CM-CIC SCPI Gestion	30.01.1990	2020
Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH (anciennement CM-CIC Covered Bonds)	16.04.2007	2019
Critel	24.11.1989	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	29.09.1992	illimitée
Groupe Sofemo	19.11.1986	2020
SAEM Mirabelle TV	30.11.2009	2020
SAEM Locusem	16.12.2010	2023
SEM Caeb - Bischheim	27.11.1997	NC
SAEML Caléo - Guebwiller	24.06.2005	NC
SEM pour la promotion de la ZAC Forbach sud	24.02.1989	NC
SEM Semibi Biesheim	14.11.1984	NC
Sibar	27.05.1999	NC
Société fermière de la maison de l'Alsace à Paris	01.01.1977	NC
Ventadour Investissement	24.05.1991	2018

Membre du conseil de surveillance :

GACM	30.06.2015	2021
Quadral SAS	31.03.2015	NC
SAEM Mulhouse Expo	16.02.2005	NC
Soderec - société d'études et de réalisation pour les équipements collectifs	30.05.1978	2020
Sepamail	28.11.2012	2018
STET	08.12.2004	NC

Membre du conseil de direction :

Euro Information	14.06.2002	2020
Euro Protection Surveillance	27.06.1992	2020
Euro TVS	27.11.1979	2020
Euro Information Direct Service	14.06.2002	2020
Boréal	25.01.1991	2020

Censeur :

CM-CIC Asset Management	28.11.2016	2022
Safer d'Alsace	30.05.2006	illimitée
SEM E Puissance 3 - Schiltigheim	07.03.1991	NC

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices**Administrateur :**

Banco Popular Espagne	2010	2017
Société Alsacienne de Publication	02.06.2004	2016
CM-CICAsset Management	2013	2016
CM-CIC Participations immobilières	17.09.1981	2012
CM-CIC Aménagements Fonciers	23.04.1981	2012
Caisse centrale du Crédit mutuel	17.09.1969	2012
Crédit Mutuel Paiements Electroniques	19.03.2003	2012
SEM Action 70	01.10.1990	2013
Crédit Mutuel Habitat Gestion	20.03.1990	2014
SEM Destination 70	01.10.1990	2014
SEM Euro Moselle Développement	15.03.1991	2014
SEM Nautiland	25.05.1987	2014

Membre du conseil de surveillance :

Crédit Industriel et Commercial	17.06.1998	2011
CM-CIC Asset Management	31.12.2004	2013
Sofedis	24.11.1994	2016

Catherine Allonas Barthe

Née le 18 janvier 1955 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle:

	Début de mandat	Fin de mandat
ACM 42 rue des Mathurins - 75008 Paris Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Administrateur	24.05.2017	2023

Autres mandats

Président :

Foncière Massena SA	17.06.2015	2021
Mutuelles Investissement	24.05.2017	illimitée

Directeur général :

ACM Vie SAM	01.01.2006	illimitée
-------------	------------	-----------

Directeur général délégué :

ACM Vie SA	30.06.2015	illimitée
------------	------------	-----------

Membre du directoire - Directeur général adjoint

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel	30.06.2015	2021
--	------------	------

Gérant :

ACM SCI	27.06.2012	illimitée
---------	------------	-----------

Membre du comité stratégique et des investissements

Foncière des Régions	31.01.2011	2018
----------------------	------------	------

Représentant permanent de ACM Vie SAM,

administrateur de GIE ACM	07.05.2013	2019
---------------------------	------------	------

Représentant permanent de ACM Vie SA :

administrateur de Valinvest Gestion	2008	2022
-------------------------------------	------	------

administrateur de Serenis Assurances	07.05.2014	2020
--------------------------------------	------------	------

administrateur de Foncière des Régions	17.04.2015	2018
--	------------	------

Représentant permanent d'ADEPI,

administrateur de CM-CIC Asset Management	26.10.2014	2019
---	------------	------

Représentant permanent du Groupe des ACM SA,

administrateur de GACM Espagne	10.09.2015	illimitée
--------------------------------	------------	-----------

Représentant permanent de Placinvest

membre du conseil de surveillance de CM-CIC	17.05.2017	2023
---	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil d'administration

Crédit Industriel et Commercial	19.05.2011	2017
---------------------------------	------------	------

Représentant permanent :

ACM Vie SAM au conseil d'administration de Foncière de Paris	2014	2015
--	------	------

Pargestion 2 (administrateur de CM-CIC Asset Management)	11.12.2013	2014
--	------------	------

ACM Vie SAM (membre du conseil de surveillance de CM-CIC Asset Management)	01.01.2006	2013
--	------------	------

Catherine Millet

née le 31 juillet 1960 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle:

CM-CIC Services

34 rue du Wacken

67000 Strasbourg

Administrateur

	Début de mandat	Fin de mandat
Administrateur	27.07.2017	2023

Autres mandats

Administrateur unique - directeur général :

CM-CIC Services	29.07.2016	illimitée
-----------------	------------	-----------

Membre du conseil de surveillance :

Cofidis Participations	12.05.2017	2021
------------------------	------------	------

Cofidis SA	12.05.2017	2021
------------	------------	------

Présidente :

Filaction	01.12.2016	2018
-----------	------------	------

Membre du conseil d'administration

Axxes	2013	NC
-------	------	----

Représentant permanent :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (conseil de	2010	2020
--	------	------

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Président de	2016	2020
--	------	------

CM-CIC Services (conseil de direction Euro		
--	--	--

Information Epithète)	2017	2023
-----------------------	------	------

Impex Finances (conseil d'administration de CIC Est)	2012	2023
--	------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Présidente du comité de direction :

CM-CIC Centre de Services et de Traitement	2013	2017
--	------	------

Membre du conseil de direction :

Euro Télé Services	2010	2017
--------------------	------	------

Euro Information Développements	2010	2017
---------------------------------	------	------

Membre du conseil de surveillance :

Euro Information Production	2010	2017
-----------------------------	------	------

Membre du conseil d'administration

Cemcice Servicios Espana (CSE)	2014	2017
--------------------------------	------	------

Euro Automatic Cash	2014	2017
---------------------	------	------

Éric Charpentier

né le 6 octobre 1960 à La Flèche (72)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel Nord Europe

4 place Richebé

59800 Lille

Administrateur

Début de mandat	Fin de mandat
27.05.2015	2021

Autres mandats

Directeur général de :

Crédit Mutuel Nord Europe

01.06.2006

illimitée

Président du conseil d'administration :

Assurances du Crédit Mutuel Nord Vie

17.03.2011

2020

Beobank (SA-Belgique)

30.04.2012

2018

Vice-Président du conseil de surveillance :

Banque Commerciale du Marché Nord Europe (SA)

20.05.2005

2023

Nord Europe Assurances (SA)

27.09.2007

2020

Groupe La Française (SA)

29.05.2006

2018

Administrateur et Président du comité de direction :

Crédit Mutuel Nord Europe Belgium (SA-Belgique)

10.05.2012

2018

Administrateur :

Confédération Nationale du Crédit mutuel

07.10.2015

2020

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

21.03.2016

2022

Représentant permanent de la Caisse Fédérale du

Crédit Mutuel Nord Europe :

Membre du conseil de surveillance du Groupe des

Assurances du Crédit mutuel (SA)

30.06.2015

2021

Membre du conseil de direction d'Euro Information

(SAS)

07.05.2008

2020

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Représentant permanent de la Caisse Fédérale du

Crédit Mutuel Nord Europe

Membre du conseil d'administration de la Caisse

Centrale du Crédit Mutuel

15.11.2006

2016

Président du conseil d'administration :

BKCP Banque (SA-Belgique) - fusion avec Beobank

11.12.2003

2016

Administrateur :

C.M.P.E.

19.03.2003

2012

Crédit Mutuel Habitat Gestion

13.01.1987

2014

Le Chèque Domicile

20.12.2011

2015

Maurice Corgini

Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-dames (25)

Adresse professionnelle:

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	Début	Fin
34 rue du Wacken - 67000 Strasbourg	de mandat	de mandat
Administrateur	19.05.2011	2021

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Union des caisses de Crédit Mutuel du district de Franche Comté Sud	20.04.1995	2018
---	------------	------

Membre du conseil d'administration :

Caisse de Crédit mutuel de Baume Valdahon Rougemont	10.05.1981	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	20.04.1995	2018
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	22.06.1995	2018
Caisse Agricole Crédit Mutuel	20.02.2004	2020

Co-gérant :

Cogit'Hommes Franche-Comté	NC	NC
----------------------------	----	----

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Membre du conseil de surveillance :

Crédit Industriel et Commercial	17.06.1998	2011
---------------------------------	------------	------

Président du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel de Baume-Valdahon-Rougemont	10.05.1981	2012
---	------------	------

Jean-François Jouffray

né le 18 juin 1948 à Jallieu (38)

Adresse professionnelle:

Crédit Mutuel Ile-de-France

18 rue de la Rochefoucauld

75439 Paris Cedex 09

Administrateur

Début de mandat	Fin de mandat
27.02.2014	2021

Autres mandats

Président du conseil d'administration :

Caisse de Crédit Mutuel Paris Champs de Mars	1995	2021
--	------	------

Vice-Président :

Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France	1998	2021
---	------	------

Administrateur :

Compagnie générale maritime et financière	2011	NC
---	------	----

Association des utilisateurs de transport de fret
(AUTF)

2013	2019
------	------

Caisse Centrale du Crédit Mutuel	21.03.2016	2020
----------------------------------	------------	------

Censeur :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	2004	2020
----------------------------------	------	------

Mandats exercés au cours des 5 dernières années :

Caisse maritime d'allocations familiales	2011	2016
--	------	------

Administrateurs, représentant les salariés

William Paillet

né le 3 avril 1958 à Paris (75)

Adresse professionnelle:

CIC Est	Début	Fin
3 rue des Coutures - 77200 Torcy	de mandat	de mandat
Administrateur, représentant les salariés	26.10.2011	2023

Autres mandats

Administrateur, représentant les salariés		
CIC Est (Strasbourg)	24.09.2009	2018

Ségolène Denavit

née le 27.07.1980 à Sainte-Foy-Lès-Lyon

Adresse professionnelle:

CIC Lyonnaise de Banque	Début	Fin
80 cours de la Liberté - 69003 LYON	de mandat	de mandat
Administrateur, représentant les salariés	26.10.2017	2020

Autres mandats

Néant

Direction effective

Daniel BAAL

né le 27 décembre 1957 à Strasbourg (67)

Adresse professionnelle:

6 avenue de Provence
75009 Paris

	Début de mandat	Fin de mandat
--	----------------------------	--------------------------

Directeur général

Crédit Industriel et Commercial	01.06.2017	2023
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	01.06.2017	2020
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	01.06.2017	2021
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	01.06.2017	2020

Autres mandats

Président du conseil de surveillance

Cofidis	12.05.2017	2020
Cofidis Participations	12.05.2017	2020
Euro Information Production	23.03.2017	2020

Vice-Président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH	30.03.2017	2022
Targobank AG	30.03.2017	2022

Membre du directoire

GACM	03.05.2017	2022
------	------------	------

Membre du conseil d'administration

Banque de Luxembourg	28.03.2017	2023
----------------------	------------	------

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Président

SAS Les Gâtines	2010	2017
-----------------	------	------

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest	20.05.2016	2018
CIC Ouest	11.05.2017	2018

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco		2017
---------------	--	------

Vice-Président du conseil de surveillance

Targo Management AG (fusion dans Targobank AG le 9 mai 2018)	30.03.2017	2022
---	------------	------

Membre du conseil d'administration

Fivory SA	2014	2017
Fivory SAS	2015	2017

Représentant permanent de la CRCM Ile de France,

au conseil de direction d'Euro Information		2017
--	--	------

Représentant permanent de la CCCM,

au Centre International du Crédit Mutuel		2017
--	--	------

Philippe Vidal

né le 26 août 1954 à Millau (12)

Adresse professionnelle:

6 avenue de Provence
75009 PARIS

Directeur général adjoint

Crédit Industriel et Commercial

**Début
de mandat**

**Fin
de mandat**

11.12.2014

illimité

Autres mandats

Président du conseil d'administration

Lyonnaise de Banque

04.12.2013

2023

CM-CIC Factor

01.01.2014

2024

Banque de Luxembourg

30.03.2010

2023

Banque CIC Suisse

07.05.2007

2018

CM-CIC Gestion

24.02.2006

2019

Fund Market France

27.01.2004

NC

Président du conseil de surveillance

CM-CIC Investissement

25.09.2012

2023

Membre du conseil d'administration

Saint Gobain PAM

17.03.1994

2019

Batipart Invest

22.11.2012

NC

Représentant permanent du Crédit Industriel et Commercial

Administrateur CM-CIC Asset Management

29.10.2014

2019

Représentant permanent de CM-CIC Investissement

Administrateur Lanson BCC

10.09.2013

2019

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Néant

6. Eléments juridiques - Actionnaires

6.1. Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 4 mai 2018

Toutes les résolutions soumises au vote de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 4 mai 2018 ont été adoptées par les actionnaires, notamment les modifications statutaires indiquées dans les travaux du conseil, à savoir :

- nombre minimum d'administrateurs fixé à 3 (article 10 I)
- durée des mandats des administrateurs, hormis les administrateurs élus par les salariés, fixée à 3 ans au lieu de 6 ans (article 10 II)
- limite d'âge des administrateurs fixée à soixante-dix ans (article 10 V),
- limite d'âge du Président fixée à soixante-dix ans (article 11 1.),
- durée des mandats de la direction générale fixée à trois ans et limite d'âge fixée à soixante-dix ans (article 12 2.),
- durée des mandats des censeurs fixée à 3 ans et leur limite d'âge fixée à soixante-quinze ans et ajout d'un droit de requérir une seconde délibération du conseil (article 14).

7. Eléments juridiques - Renseignements divers

7.1. Procédures judiciaires ou d'arbitrage

Dans le dossier concernant les commissions d'échange image chèques, l'Autorité de la concurrence a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel de Paris de février 2012 ayant annulé les amendes prononcées par elle contre les banques le 20 septembre 2010. Suivant décision du 14 avril 2015, la Cour de cassation, sans avoir examiné les arguments des banques, a cassé l'arrêt de la Cour d'appel pour un motif de procédure : la Cour d'appel, ayant rejeté les arguments de l'Autorité de la concurrence, avait considéré qu'il était inutile d'examiner les arguments de deux associations de consommateurs qui étaient intervenues pour soutenir la position de ladite autorité. Suite à cette cassation, la Cour d'appel de Paris, de nouveau saisie du dossier en septembre 2015, a rendu sa décision le 21 décembre 2017 : elle valide la décision de l'Autorité de la concurrence de 2010.

Le CIC s'est à nouveau pourvu en cassation le 22 janvier 2018 et un mémoire ampliatif a été déposé le 22 mai 2018.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

8. Documents accessibles au public

Documents accessibles au public

Sur le site cic.fr, rubrique « actionnaires et investisseurs »

Sur le site de l'AMF.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le CIC peut, sans engagement, demander des documents :

- par courrier : CIC - Relations extérieures 88-90, rue Cardinet, 75017 Paris
- par message électronique : frederic.monot@cic.fr

L'acte constitutif, les statuts, les procès-verbaux d'assemblées générales et les rapports peuvent être consultés au siège social : 6, avenue de Provence à Paris 9e (secrétariat général).

Responsables de l'information

Hervé Bressan – directeur financier

Téléphone : 01 53 48 70 21

herve.bressan@cic.fr

Frédéric Monot – responsable de la communication

Téléphone : 01 53 48 79 57

frederic.monot@cic.fr

9. Responsables de l'actualisation du document de référence et du rapport financier semestriel - Attestation

Responsable de l'actualisation du document de référence et du rapport financier semestriel - Attestation

M. Daniel Baal, Directeur général

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation.

Paris, le 3 août 2018

Daniel Baal
Directeur général

10. Responsables du contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes, PricewaterhouseCoopers Audit, Ernst & Young et Autres, et KPMG SA appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes titulaires

Nom : PricewaterhouseCoopers Audit

Adresse : 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté Jacques Lévi

Début du premier mandat : 25 mai 1988

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 4 mai 2018

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nom : Ernst & Young et Autres

Adresse : Tour First - 1, place des Saisons, 92400 Courbevoie

Représenté par Hassan Baaj

Début du premier mandat : 26 mai 1999

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 24 mai 2017

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nom : KPMG S.A.

Adresse : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta,
92066 Paris La Défense Cedex

Représenté par Arnaud Bourdeille

Début du premier mandat : 25 mai 2016

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 25 mai 2016

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commissaires aux comptes suppléants

KPMG AUDIT FS I.

11. Table de concordance

Annexe 1 du règlement européen n°809-2004		Actualisation du 3 août 2018	Document de référence déposé le 18 avril 2018
1	Personnes responsables	104	383
2	Contrôleurs légaux des comptes	105	383
3	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice		6-7
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	6-17	NA
4	Facteurs de risques	20	77-203
5	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Historique et évolution de la société		34-35
5.2	Investissements	64	238 / 245 / 302-303
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités	4-21 / 57	11-29 / 66-76 / 378
6.2	Principaux marchés		6
6.3	Événements exceptionnels		65 / 211 / 270
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication		379
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle		6-7 / 12-29
7	Organigramme		
7.1	Description sommaire du groupe		8-9
7.2	Liste des filiales importantes	56	226-227
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	64	246 / 288
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles		347-354
9	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	24-27	204-205 / 272-273
9.2	Résultat d'exploitation	6-17 / 28	64-72 / 206 / 270 / 274
10	Trésorerie et capitaux		
10.1	Information sur les capitaux de l'émetteur	30	208-209
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	31	210
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur		100-103 / 110-203
10.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	6	65 / 100-203
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1		NA
11	Recherche et développement, brevets et licences		NA
12	Information sur les tendances	20-21	76
13	Prévisions ou estimations du bénéfice		NA
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	78 / 90-100	44 / 56-59
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	80	45
15	Rémunération et avantages		
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature		47 / 51-55
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	66	51-55 / 249 / 263 / 290 / 301
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	90-100	56-59
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	79	45
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	82-83 / 85-86	46-49 / 52-55 / 79-81 / 83-85
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	79	45 / 53
17	Salariés		
17.1	Nombre de salariés	70	320
17.2	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options des administrateurs		54
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur		NA

Annexe 1 du règlement européen n°809-2004		Actualisation du 3 août 2018	Document de référence déposé le 18 avril 2018
18	Principaux actionnaires		
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	77	36-37
18.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires sus-visés		37 / 374
18.3	Contrôle de l'émetteur	77	36-37
18.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle		NA
19	Opérations avec des apparentés	72	263
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques		7 / 204-263 / 272-308
20.2	Informations financières pro forma		NA
20.3	États financiers		204-263 / 272-308
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles		264-269 / 309-313
20.5	Date des dernières informations financières		204-263 / 272-308
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	24-72	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes		39
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	101	379
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale		76
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social	77	35-39 / 261
21.2	Acte constitutif et statuts	101	35 / 375- 377 / 378 /382
22	Contrats importants		379
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		NA
24	Documents accessibles au public	102	382
25	Informations sur les participations	56 / 63	226-228 / 238 / 245/ 286 / 302-308

En application de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport financier semestriel	Actualisation du 3 août 2018
1 Rapport semestriel d'activité	
- Évènements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	4-21
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	20-21
- Principales transactions intervenues entre parties liées	72
2 Etats financiers au 30 juin 2017	24-72
3 Attestation du responsable du document	104
4 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	74-76